



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire

Direction des Services de Secours

ADMINISTRATION DES SERVICES DE SECOURS

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2005

ADMINISTRATION DES SERVICES DE SECOURS

1. Structure de l'Administration des services de secours

Conformément à l'article 1 de la loi du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours, celle-ci est chargée de la mise en œuvre des mesures destinées à protéger et à secourir les personnes en danger et à sauvegarder les biens lors d'événements calamiteux, de catastrophes, de sinistres, d'incendies, de crues ou d'inondations. Elle organise les interventions au quotidien en cas d'urgence vitale, de maladie et d'accident ainsi que le transport des patients vers les structures hospitalières.

L'Administration des services de secours comprend :

- la division de la protection civile
- la division d'incendie et de sauvetage
- la division administrative, technique et médicale.

1. La direction

La direction de l'Administration des services de secours a pour mission:

- de définir les concepts généraux en matière de services de secours,
- de coordonner les activités des 3 divisions,
- de mettre en œuvre l'ensemble des mesures et des moyens destinés à protéger et à secourir la population et à sauvegarder le patrimoine national et les biens lors d'événements calamiteux, de catastrophes, de sinistres et d'incendies,
- d'assurer les liens avec les services de secours de nos pays voisins et d'adapter les plans et directives découlant des accords d'assistance mutuelle en cas de catastrophe,
- d'assurer la représentation au niveau des relations internationales avec l'UE, l'OTAN, le Conseil de l'Europe, etc.

1.1. La division de la protection civile

La division de la protection civile est chargée au niveau national de la mise en œuvre des mesures nécessaires en vue de protéger et de secourir les personnes et de sauvegarder les biens lors d'événements calamiteux et de l'application des moyens y relatifs.

Aux fins d'assumer ces missions, la division de la protection civile dispose des structures suivantes :

- La brigade des secouristes-ambulanciers et des secouristes-sauveteurs se trouve répartie sur 25 centres de secours
- Le groupe d'alerte est chargé d'assurer le fonctionnement des centres d'alerte en temps de crise civile ou militaire
- Le groupe d'hommes-grenouilles
- Le groupe de protection radiologique
- Le groupe de lutte contre la pollution par produits chimiques
- Le groupe canin
- Le groupe de support psychologique
- L'unité logistique de ravitaillement.

1.2. La division d'incendie et de sauvetage

La division d'incendie et de sauvetage de l'Administration des services de secours a pour mission d'assurer au niveau national la coordination des services communaux d'incendie et de sauvetage, de conseiller les communes dans l'application de la nouvelle loi et de ses mesures d'exécution ainsi que dans l'organisation et l'équipement de leurs corps de sapeurs-pompiers, de veiller à l'exécution des mesures prévues en matière de prévention et de lutte contre l'incendie et de sauvetage et d'assumer l'inspectorat des services communaux d'incendie et de sauvetage.

Il y a lieu de souligner que l'organisation et le fonctionnement des différents corps de sapeurs-pompiers restent du domaine de la compétence communale.

1.3. La division administrative, technique et médicale

Le service administratif

Le service administratif est responsable de la gestion des ressources humaines et financières de l'Administration des services de secours, de la gestion administrative du central des secours d'urgence, des relations internationales, des études statistiques, de la documentation ainsi que des publications.

Le service technique

Le service technique est chargé de la gestion, de l'entretien, de la planification et de l'organisation des moyens, des infrastructures et des équipements techniques de l'Administration des services de secours et notamment du central des secours d'urgence.

Le service médical

Le contrôle médical a pour objet:

- d'assurer une surveillance médicale continue obligatoire des sapeurs-pompiers et des volontaires de la division de la protection civile
- de permettre aux bénévoles l'exercice de leurs missions sans risques pour leur santé
- d'assurer une surveillance périodique des volontaires.

L'examen par le service médical est obligatoire pour les volontaires de la protection civile et du service d'incendie et de sauvetage et notamment pour les volontaires porteurs de la protection respiratoire isolante.

La périodicité de ce contrôle dépend des fonctions exercées et des risques encourus.

Les médecins du service médical examinent également les jeunes sapeurs-pompiers entre 8 et 18 ans.

2. Effectifs en personnel

2.1. Personnel fixe

L'effectif du personnel fixe de l'Administration des services de secours se compose de 30 fonctionnaires, 10 employés et de 14 ouvriers.

2.2. Personnel bénévole

Le contingent des agents bénévoles de l'Administration des services de secours comporte à l'heure actuelle 11593 femmes et hommes, regroupés comme suit:

Le contingent des agents bénévoles de la division de la protection civile compte à l'heure actuelle 2381 femmes et hommes, regroupés comme suit:

- 25 centres de secours avec un effectif total de 2079 volontaires assurant 24 heures sur 24 le service ambulancier et le sauvetage dans le pays
- le groupe d'alerte avec un effectif de 21 volontaires
- le groupe d'hommes-grenouilles avec un effectif de 26 volontaires
- le groupe de protection radiologique avec un effectif de 31 volontaires
- le groupe de protection contre la pollution par produits chimiques dont le nombre maximum est de 50 membres
- le groupe canin avec un effectif de 20 volontaires
- le groupe de support psychologique avec un effectif de 110 volontaires
- l'unité logistique de ravitaillement avec un effectif de 34 volontaires
- le corps des instructeurs et conseillers techniques avec un effectif de 95 volontaires.

Il y a lieu de signaler que de nombreux volontaires remplissent plusieurs fonctions.

Les corps de sapeurs-pompiers avec un effectif de 9212 volontaires, dont 5889 hommes actifs, 538 femmes actives, 1108 membres inactifs et 1677 jeunes sapeurs-pompiers.

District Luxembourg :	4008 volontaires.
District Diekirch :	3305 volontaires.
District Grevenmacher :	1899 volontaires.

3. Rapport de la division administrative, technique et médicale.

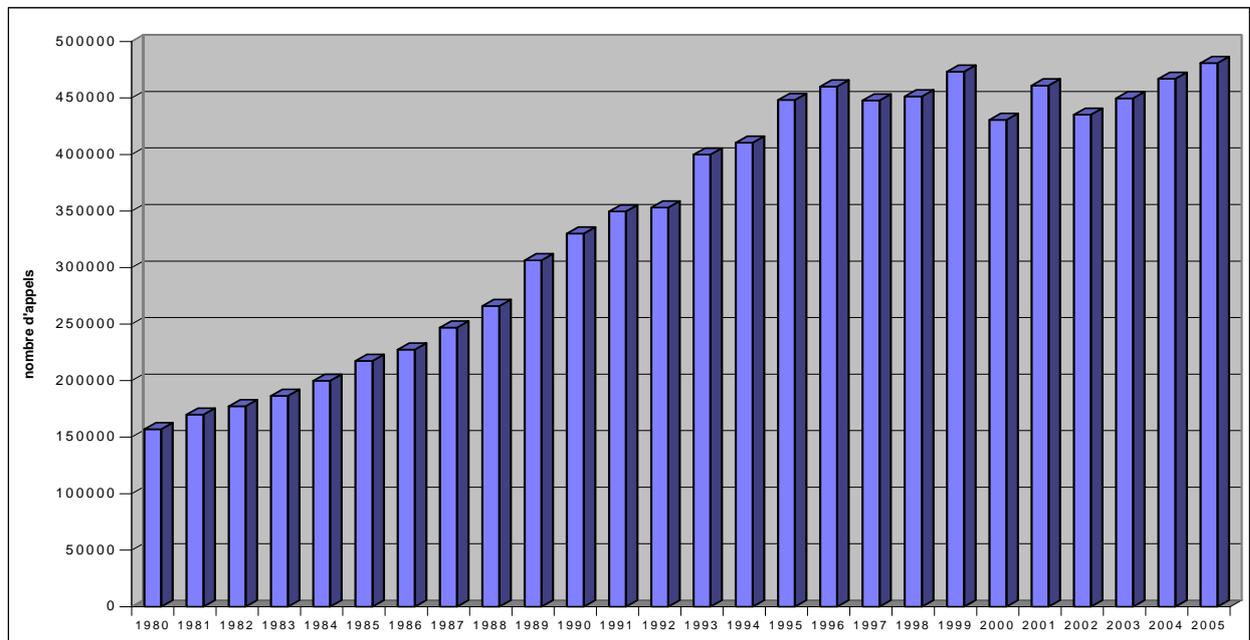
3.1. Le central des secours d'urgence 112.

Un total de **480.886** appels a été enregistré au central des secours d'urgence pendant l'année **2005** par rapport à **466.917** appels pour l'année 2004 (+2,99%).

Il reste à relever que le nombre des appels entrant au 112 durant l'année 2005, aboutissant via les réseaux mobiles, se chiffre à 202.838 (42,18 %).

MOIS	Appels entrants
Janvier	42938
Février	40771
Mars	44139
Avril	38159
Mai	42859
Juin	39641
Juillet	39694
Août	40074
Septembre	37036
Octobre	40348
Novembre	35729
Décembre	39498
TOTAL	480886

Total des appels de 1980 à 2005



3.2. La Formation.

3.2.1. *Cours élémentaires de secourisme*

Organisés en collaboration avec les administrations communales, les cours élémentaires de secourisme connaissent un succès croissant d'année en année.

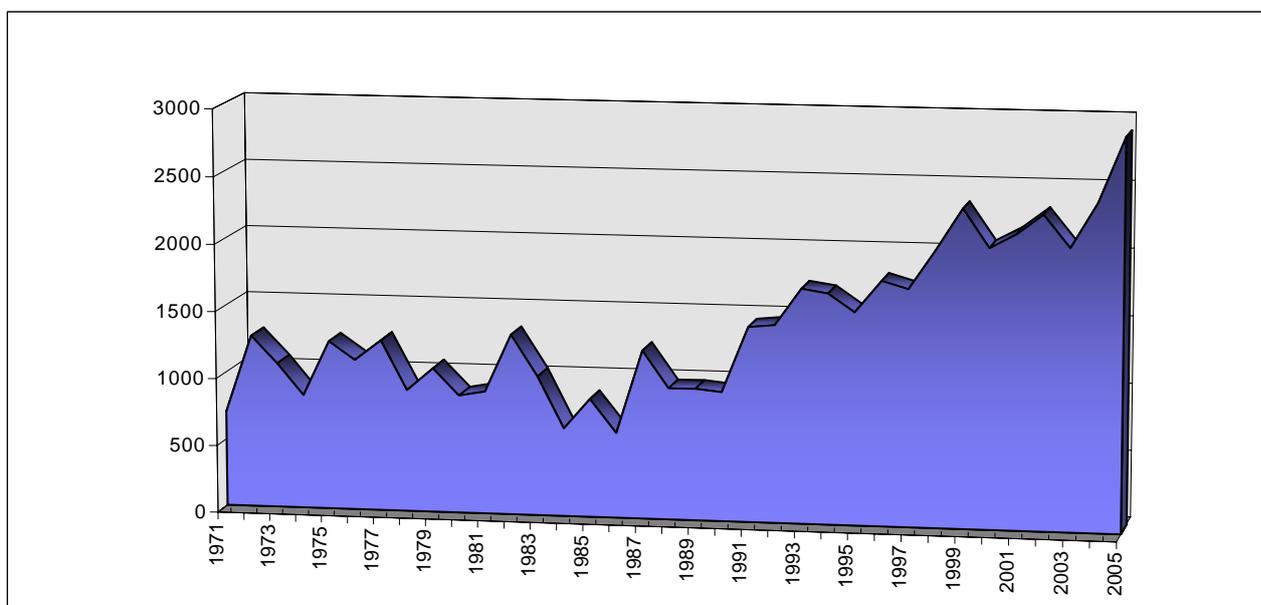
De nombreuses actions de propagation du secourisme ont été organisées sur le plan local par les responsables des centres de secours et dans les écoles par la direction.

Le nombre de **cours** élémentaires de secourisme organisés en 2005 était de **153** avec **2905 participants** par rapport aux 119 cours avec 2.424 participants de l'année 2004.

Au cours de l'année 2005, **99** cours de rappel ont été organisés par l'Administration des services de secours.



Nombre de participants au cours de premiers secours 1971-2005



3.3. Le service médical

Le service, qui compte actuellement 12 médecins et 24 assistants techniques médicaux, fonctionne depuis septembre 2001 dans les locaux au 112, bd. Patton à Luxembourg. 1862 personnes ont été examinées au cours de l'année 2005.

4. Rapport d'activité de la division de la protection civile

4.1. Le service ambulancier

Le service ambulancier de la division de la protection civile est assuré par 24 centres de secours couvrant l'ensemble du Grand-Duché, à l'exception du territoire de la capitale où ce service est assuré par le Service d'Incendie et d'Ambulance de la Ville de Luxembourg.

Le service ambulancier est garanti 24 heures sur 24.

L'équipage d'une ambulance se compose en principe de trois secouristes ambulanciers volontaires.

La division de la protection civile dispose de 51 ambulances qui sont réparties comme suit :

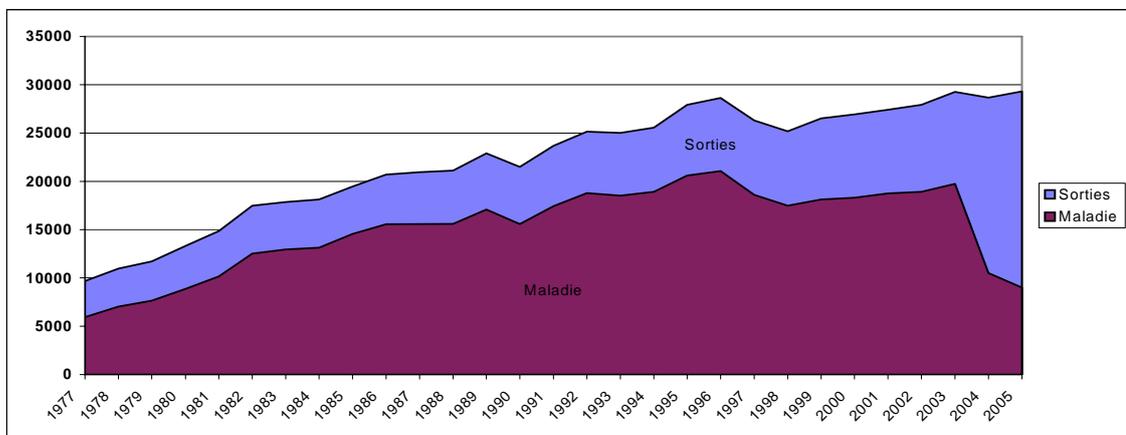
- 47 ambulances à disposition des 24 centres d'intervention
- 1 ambulance pour l'École Nationale de la Protection Civile
- 3 ambulances de réserve stationnées à la base nationale de support à Lintgen.

Pendant l'année **2005**, les ambulances de la division de la protection civile ont effectué **29.321** sorties en parcourant 910.975 kilomètres par rapport à 28.664 sorties et 907.425 kilomètres parcourus en 2004.

Ces interventions se répartissent comme suit :

- 1.678 sorties dans le cadre des accidents de circulation
- 5.428 sorties dans le cadre d'accidents divers (travail, ménage, etc.)
- 9.006 sorties dans le cadre de transports de malades non urgents
- 10.294 sorties dans le cadre de transports urgents
- 2.915 sorties dans le cadre d'interventions diverses (incendies, manifestations, exercices)

Service ambulancier (Evolution des sorties de 1977 à 2005)



Depuis que le service ambulancier est assuré par la protection civile, les ambulances ont parcouru un total de 24.500.383 kilomètres lors de 674.413 sorties de 1962 à 2005.

4.2. Le service d'aide médicale urgente

Depuis le 1^{er} juillet 1989, le service d'aide médicale urgente (SAMU) fait partie intégrante des services de secours. Le parc automobile du SAMU se compose de 6 véhicules d'intervention rapide. 3 véhicules du SAMU, c.-à-d. les antennes mobiles transportant sur le lieu de l'urgence vitale les équipes de médecins anesthésistes réanimateurs et d'infirmiers anesthésistes sont stationnées auprès des hôpitaux de garde des régions Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck. 2 véhicules de réserve sont stationnés au Service d'Ambulances et d'Incendie de la Ville de Luxembourg et 1 autre SAMU de réserve se trouve à la Direction de l'Administration des services de secours.

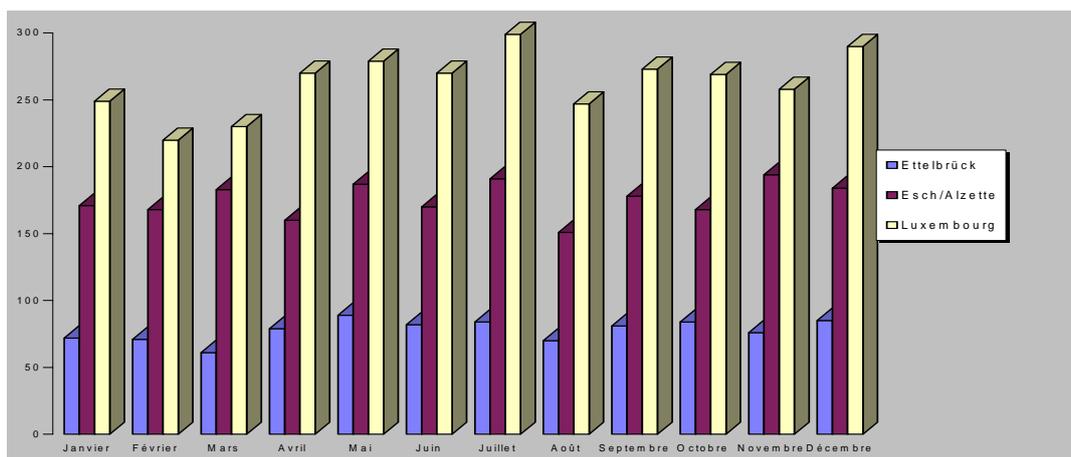
Les statistiques suivantes témoignent du nombre d'interventions effectuées par le SAMU au cours de l'année 2005 :

Ettelbruck :	492 sorties
Esch/Alzette :	1.211 sorties
Luxembourg :	1.717 sorties

Soit au total : **3.420** sorties ou en moyenne **9** sorties par jour effectuées par les antennes mobiles du SAMU.

Depuis le 1^{er} novembre 1991, le service d'aide médicale urgente est complété au besoin par l'hélicoptère de sauvetage de « L.A.R. s.à.r.l. » conventionné par l'Etat et mis à sa disposition pour intervenir dans le cadre du SAMU. Doté des mêmes équipements médicaux que l'antenne mobile terrestre, l'hélicoptère peut, en cas de nécessité, et sous certaines conditions, acheminer rapidement le médecin anesthésiste réanimateur et l'infirmier du SAMU vers le lieu d'intervention.

Sorties du SAMU en 2005



4.3. Le service de sauvetage

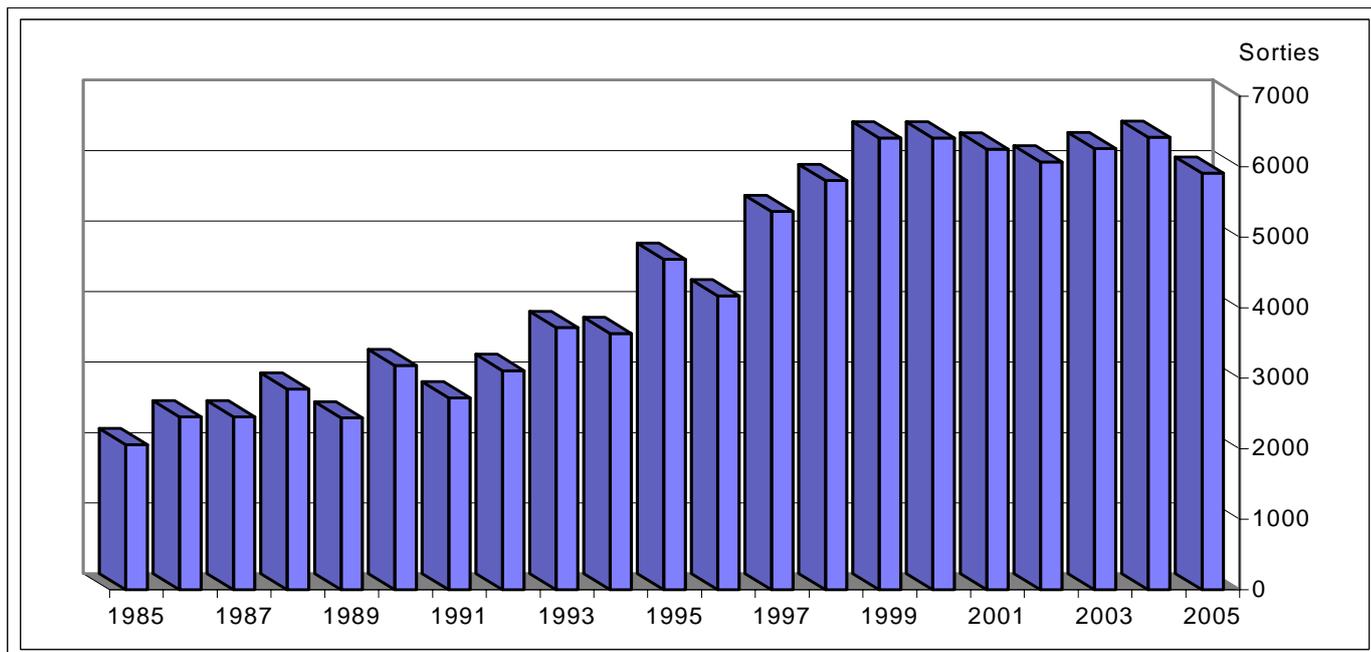
Le service de sauvetage qui est garanti 24 heures sur 24 est assuré par 23 centres de secours dont:

- 19 centres de secours qui sont dotés d'un véhicule de sauvetage rapide
- 3 centres de secours constitués bases régionales de support qui sont dotés de matériel d'intervention lourd
- le centre de secours de Lintgen qui fait fonction de Base Nationale de Support de la division de la protection civile.

L'équipage d'un véhicule de sauvetage rapide se compose d'au moins trois secouristes sauveteurs volontaires.



Sorties des véhicules de sauvetage de 1985 à 2005



Pendant l'année 2005, les véhicules de sauvetage de la division de la protection civile ont parcouru **120.414 km** au cours de **5.910** interventions; le total du temps d'intervention presté par les volontaires pendant les interventions était de **24.830 heures**.



4.4. Groupe de protection radiologique (GPR)

Les attributions du groupe sont fixées aux interventions en cas d'incident ou d'accident impliquant des substances radioactives ou nucléaires. Ceci serait notamment le cas en cas d'accident à une des centrales nucléaires situées dans un des pays voisins, lors du transport de sources radioactives, par avion, par route ou par chemin de fer, dans des accidents impliquant des sources radioactives dans le domaine industriel, médical, de la recherche ainsi que dans le cas d'actes de malveillance impliquant des substances radioactives.

Aucun événement significatif impliquant des substances radioactives ou matières nucléaires et nécessitant l'intervention du groupe GPR n'a eu lieu au cours de l'année 2005.

Comme les années précédentes, le groupe GPR a organisé deux exercices d'entraînement pratique sur le terrain. En 2005, ces exercices visaient la mise en œuvre de procédures et de stratégies d'intervention en cas d'une contamination d'un grand nombre de personnes avec des substances radioactives. Lors de ces exercices une attention spéciale a été attribuée à la détection de la contamination et à la décontamination d'un grand nombre de personnes.

Le groupe GPR a participé, sous l'égide de l'armée, aux exercices pratiques de mise en œuvre des stations de décontamination, mises en place dans une série de bâtiments publics présélectionnés, conformément aux dispositions du plan particulier d'intervention Cattenom.

Au cours du mois de septembre, le groupe a participé dans le cadre de la coopération et de l'assistance transfrontalière, à un exercice de mesure sur le terrain, organisé par la Sarre et la Rhénanie-Palatinat. Cet exercice visait l'amélioration de la communication entre les équipes de mesure et l'échange des résultats des mesures effectuées en cas d'une contamination radioactive sur un territoire de grande envergure.

Dans le domaine de la formation en radioprotection, des cours ont été organisés à l'attention des instructeurs en sauvetage et secourisme de la Protection Civile, ainsi qu'aux élèves de l'école de la Police grand-ducale.

4.5. Le Groupe d'Alerte

Une des missions du groupe d'alerte est la collecte d'informations en relation avec des incidents nucléaires, chimiques et biologiques en cas de conflits militaires ou en cas de crise en général. Une des missions principales des membres du groupe consiste à analyser les informations disponibles et de faire parvenir les résultats des calculs concernant la zone de contamination par des agents toxiques et leur dispersion et progression au centre de crise opérationnel de l'Administration des Services de Secours.

L'étroit échange d'informations et le maintien du contact avec des membres de centres d'alerte d'autres pays se fait par le biais du GOEWDS (Group of Experts on Warning and Detection Systems) de l'OTAN. Deux membres du groupe ont représenté l'Administration des services de secours aux réunions semestrielles à Budapest en Hongrie et à Capellen au Grand-Duché de Luxembourg. Le GOEWDS est placé sous la tutelle du Comité de Protection Civile (CPC) de l'OTAN. Afin de garantir une communication uniforme et efficace entre les pays membres de l'OTAN et les pays de l'Est dans le cadre du Partenariat pour la Paix (OTAN) en cas de crise, le GOEWDS organise un exercice international annuel nommé INTEX. En vue de cet exercice, le GOEWDS organise au préalable un workshop à l'école militaire de l'OTAN à Oberammergau en Allemagne. Deux agents du groupe d'alerte ont participé à ce workshop en avril 2005.

Un membre du groupe d'alerte représentait le Luxembourg au Operations Working Group (OWG) du GOEWDS. L'OWG s'était réuni en janvier à Guernsey (Channel Islands) pour préparer l'exercice INTEX 2005. Les membres de l'OWG font d'office fonction de membre de l'INTDISTAFF (direction internationale de l'exercice) durant l'exercice INTEX.

Le groupe a participé activement à cet exercice INTEX 2005 et un agent de liaison du groupe d'alerte était détaché durant la durée de l'exercice INTEX 2005 au Centre d'Alerte National de l'Allemagne à Bonn.

Une partie du groupe d'alerte forme le groupe CATTENOM. En étroite collaboration avec le groupe de protection radiologique de la division de la Protection Civile et les membres notamment de la division de la Radioprotection du Ministère de la Santé, le groupe CATTENOM du groupe d'alerte assume ses missions, à savoir la collecte d'informations et les calculs de prévision.

L'organisation de la deuxième réunion semestrielle du GOEWDS de l'année 2005 incombait au groupe d'alerte. Du 27. - 28 octobre 2005, le Luxembourg hébergeait 24 hôtes de 20 nations. La réunion a eu lieu dans le centre de conférence de la NAMSA à Capellen.



4.6. Le groupe canin

Le Groupe Canin de la Protection Civile a pour mission la recherche de personnes égarées, disparues ou ensevelies sous les décombres. Il intervient aussi bien sur tout le territoire du Grand-duché du Luxembourg qu'à des missions à l'étranger comme par exemple lors des tremblements de terre en Algérie ou en Maroc.

Le Groupe Canin se compose actuellement de 17 membres et de 15 chiens.



Suite à la demande du THW Obermosel (Technisches Hilfswerk), le groupe canin assume également la formation de plusieurs équipes cynophiles allemandes.

2 maîtres-chiens ont participé à une formation de 5 jours auprès de la sécurité civile française, formations militaires, UIISC/7.

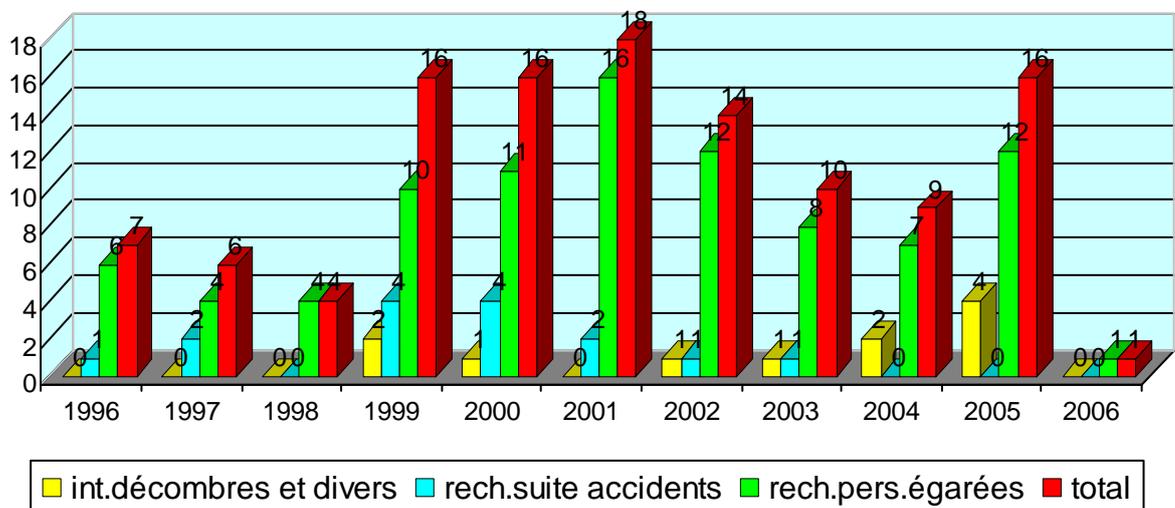
De même le groupe participe à 3 week-ends de formation à l'E.N.P.C. à Schimpach et à des week-ends de formation sur le terrain.

Certains membres du Groupe Canin font également partie du groupe d'intervention H.I.T.

Vu l'importance des missions qui leur sont confiées, tous les membres doivent se soumettre régulièrement à 2 entraînements (quête, décombres, pistage, théorie,...) à raison de 8 à 10 heures par semaine. Le groupe participe également à diverses démonstrations et exercices.

En 2005 le groupe canin a presté au total 3.858 heures, ce qui fait une augmentation de 812 heures par rapport à l'année 2004, dont :

- 292 heures lors de 16 interventions au Luxembourg et à l'étranger
- 264 heures d'entraînements et formations à l'étranger
- 3.015 heures d'entraînements et formations au Luxembourg dont :
 - 1.320 heures lors de travail en quête
 - 1.102 heures lors de travail en décombres
 - 593 heures lors de formations diverses
- 287 heures à l'occasion d'autres activités et engagements.



4.7. Le groupe des hommes-grenouilles

Au cours de l'année 2005, les hommes-grenouilles ont dû intervenir 21 fois avec **174** heures prestées, dont :

40 heures lors de 8 interventions de sauvetage/recherche de personnes

10 heures lors de 3 interventions de recherche de biens

80 heures lors de 5 interventions pour accidents de circulation

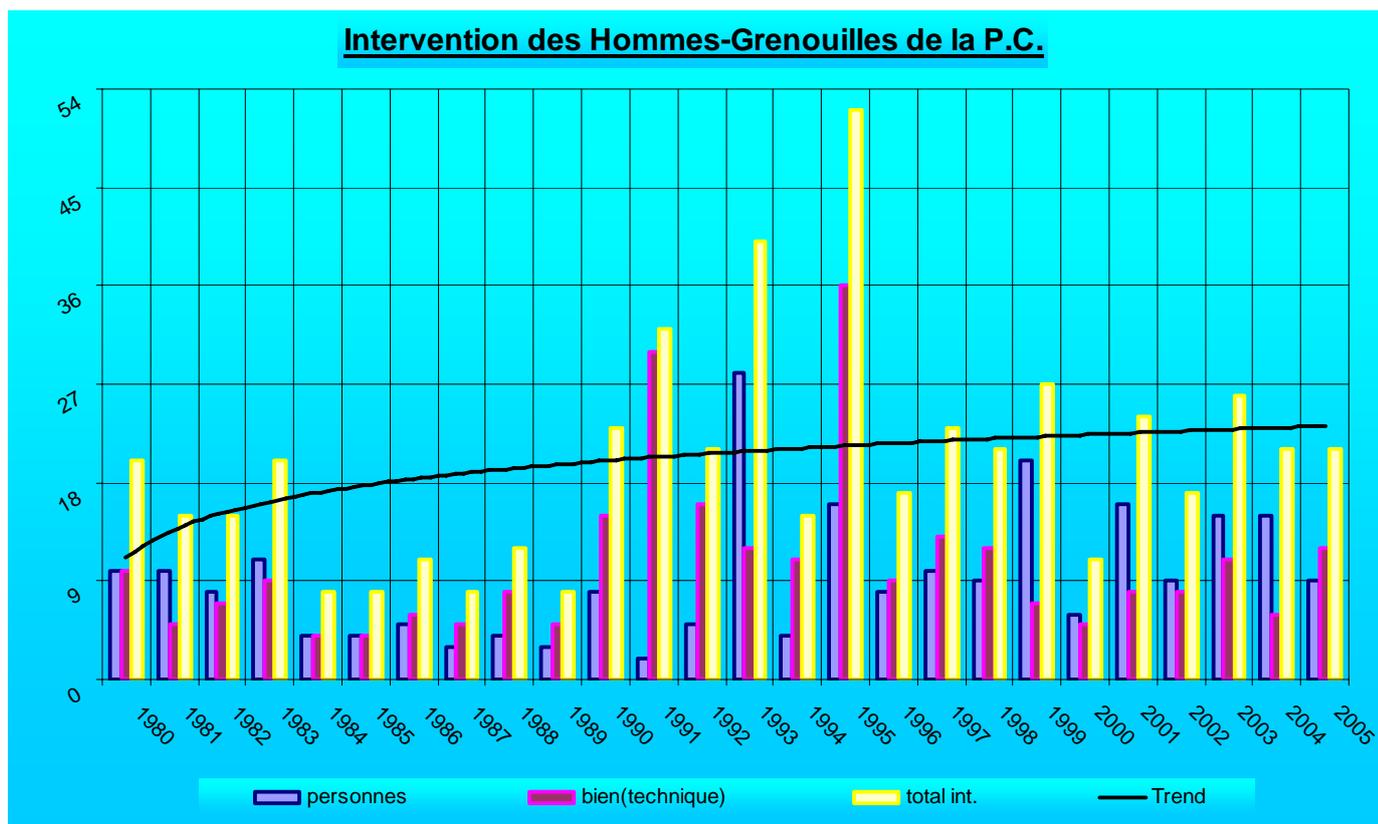
44 heures lors de 7 interventions diverses.

1.110 heures de permanence ont été prestées près du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre pendant la période du 15 mai au 15 septembre 2005. Cette permanence est prévue par le règlement grand-ducal du 19 mars 1979 instituant près du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre un poste de premiers secours pendant la saison touristique.

7393 heures de permanence ont été prestées à l'occasion d'autres activités et engagements en 2005.

Au total le nombre d'heures prestées en 2005 par les volontaires du groupe d'hommes-grenouilles de la division de la protection civile s'élève à **9717 heures**.

25 policiers ont participé à une formation continue de 5 jours (théorique et pratique) en vue de l'obtention d'un permis de navigation. En outre, le groupe s'est engagé en Belgique pour la recherche d'un noyé. Pendant la période du 12 au 19 novembre 2005 un recyclage de plongée profonde jusqu'à 60m a été organisé à Antibes (France) ainsi qu'un entraînement commun avec les plongeurs de la Police de la Sarre à la piscine de Kirchberg (Coque). Finalement le groupe est intervenu dans les eaux de la Moselle ainsi que dans le triangle de Schengen (noyade du 22 octobre 2005). Des exercices transfrontaliers ont été organisés avec les unités allemandes de la Croix Rouge, du THW, des plongeurs du département de la Moselle, de la Protection Civile de Schengen et Remich, du service de la navigation ainsi qu'avec la Police fluviale luxembourgeoise et allemande.



4.8. Transports d'eau potable effectués par la division de la protection civile au profit de la population

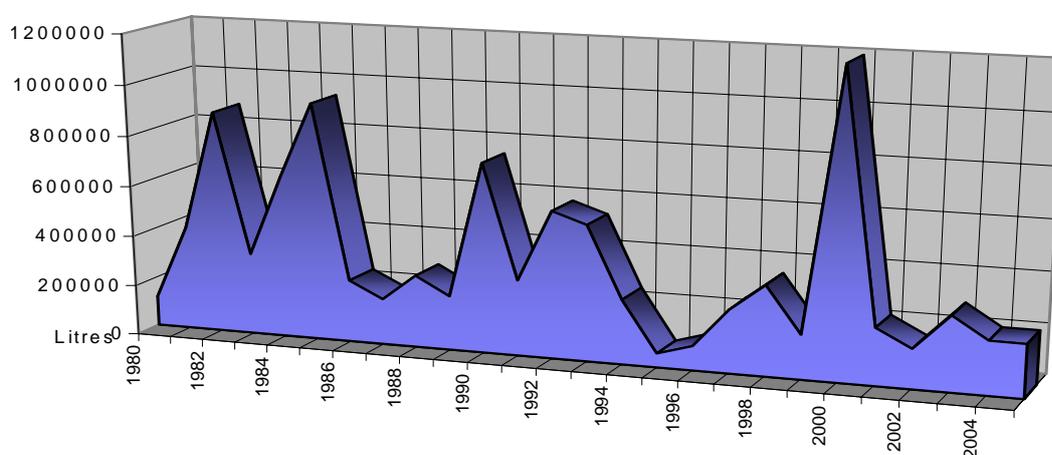
Pour l'approvisionnement de fortune de la population en eau potable, la division de la protection civile intervient à deux échelons, c'est-à-dire pour :

- ravitailler la population de certains quartiers ou rues à partir de camions-citernes,
- suppléer au réseau de distribution défectueux par un réseau provisoire à l'aide de tuyaux pour alimenter le réservoir d'eau d'une commune ou d'une localité.

La division de la protection civile est intervenue 7 fois au cours de l'année 2005 pour alimenter les entreprises industrielles en cas de panne ou de réparation du réseau de distribution d'eau pour éviter toute perte de production.

En **2005**, dans le cadre de ces missions, 28 heures de travail ont été prestées pour le transport de **210.000** litres d'eau.

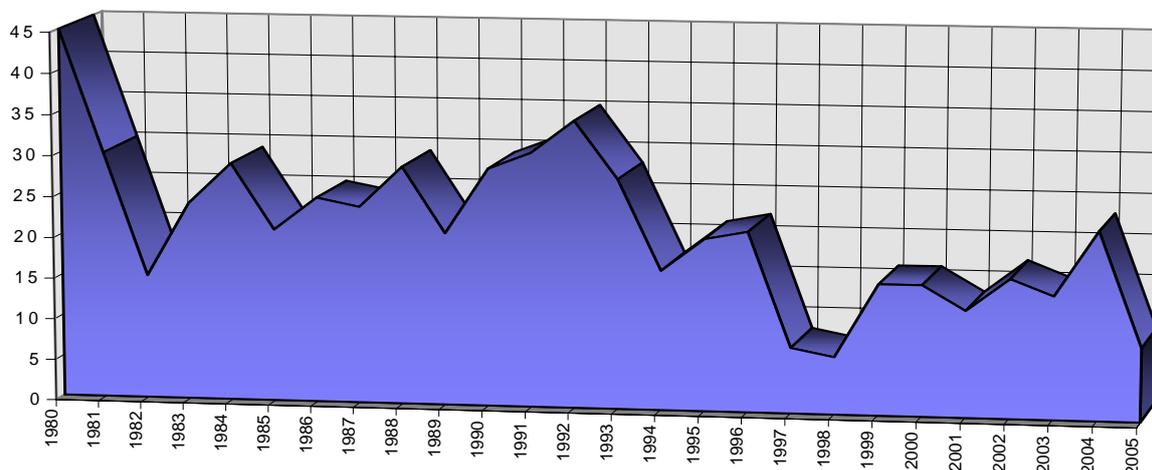
Litres d'eau transportés de 1980 à 2005



4.9. Le groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques

Ce groupe est intervenu **9** fois en 2005 dans l'intérêt de la lutte contre la pollution du milieu naturel par hydrocarbures et autres agents chimiques. Pendant l'année écoulée, 45 volontaires du groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques ont presté **72** heures lors de ces 9 interventions. 325 km ont été parcourus par les véhicules de la base nationale de support.

Interventions lors de pollutions du milieu naturel de 1980 à 2005



4.10. Groupe de support psychologique

4.10.1. Interventions

Les membres du GSP ont effectué 239 missions au cours de l'année 2005. 52 membres différents du GSP ont participé à ces missions et sont intervenus pour un total de 393 sorties.

Le nombre total d'heures d'intervention prestées lors des 239 missions est de 1763 heures.

Comme au cours des années précédentes, la majorité des interventions concernait des accidents (circulation, domestique, travail, loisirs). Outre les accidents, les raisons de l'intervention du GSP sont souvent en relation avec les décès d'une personne ou alors dans le cadre de tentatives de suicide.

Il reste à relever, outre les 239 interventions nationales, l'événement qui a marqué le début de 2005, à savoir la prise en charge des victimes du Tsunami où trois membres du groupe étaient sur les lieux en Thaïlande.

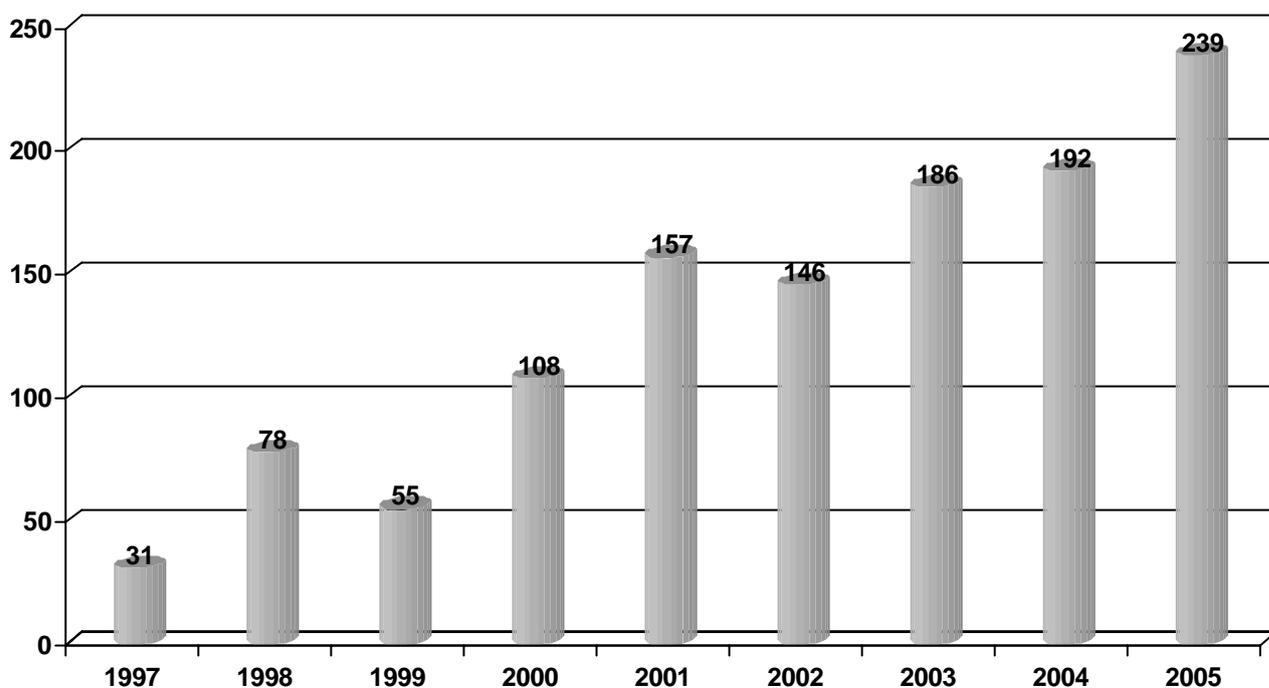
5.10.2. Formation

Au cours de l'an 2005, 11 bénévoles ont réussi leur formation de base. 10 soirées de formation de base et 9 soirées de formation continue ainsi que 3 Weekends à l'Ecole Nationale de la Protection Civile ont été organisées en 2005 par les responsables du GSP.

Des réunions d'information auprès des ambulanciers de certains centres d'interventions sur le fonctionnement et les méthodes d'intervention du GSP ont eu lieu, ainsi qu'auprès des élèves de l'Ecole de Police Grand-Ducale. Il reste à relever que le GSP a régulièrement rencontré les membres de l'équipe SPPG (Service Psychologique Police Grand-Ducale).

Interventions du Groupe de Support Psychologique de 1997 à 2005

Année	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre	31	78	55	108	157	146	186	192	239



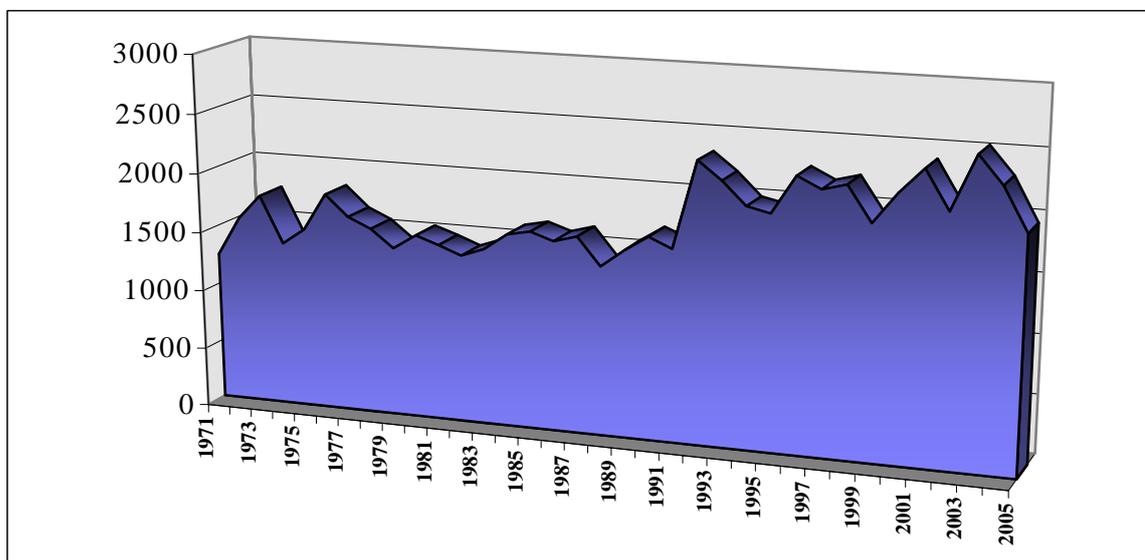
4.11. Cours de formation pour les volontaires de la division de la protection civile

Au cours de l'année 2005, **33** secouristes-ambulanciers et **78** secouristes-sauveteurs ont clôturé avec succès leur formation respective.

92 cours ont été tenus à l'Ecole Nationale de la Protection Civile à Schimpach au cours de l'année d'instruction 2005. Ces cours ont été fréquentés par 1961 personnes et se répartissent comme suit:

14	cours de sauvetage avec	374	participants
30	cours pour secouristes ambulanciers avec	589	participants
3	cours pour le groupe G.P.R. avec	62	participants
4	cours de plongée avec	79	participants
2	cours pour les agents du C.N.A. avec	32	participants
2	cours pour le groupe canin avec	21	participants
5	cours pour le groupe de support psychologique avec	131	participants
15	cours pour l'entraînement au circuit respiratoire avec	238	participants
6	cours de situation d'exception avec	143	participants
11	cours divers avec	297	participants

Stagiaires à l'ENPC de 1971 à 2005



4.11.1. *Formation continue*

La formation continue se déroule à plusieurs niveaux.

4.11.1.1 Formation continue pour les cadres

L'Administration des services de secours avait organisé pour 24 cadres volontaires une formation continue en matière de gestion de situations d'exception. Cette formation se déroulait à l'Ecole Nationale de la Protection Civile à Schimpach. Elle s'adressait aux responsables des Centres de Secours respectivement des unités de secours de la division de la Protection Civile et avait pour but de développer une philosophie commune de prise en charge d'un grand nombre de victimes en cas d'un événement majeur.

Afin de renforcer ou de rafraîchir les compétences nécessaires pour gérer un centre ou une unité de secours composé de volontaires de la Protection Civile, l'Institut national d'administration publique (INAP) avait organisé en étroite collaboration avec l'Administration des services de secours une formation continue les 26 et 27 avril à l'Ecole Nationale de la Protection Civile (ENPC). Le thème de cette formation était : « Kommunikation und Gesprächsführung ».

Une formation « Kurs- und Seminarvorbereitung » pour 16 instructeurs en secourisme et sauvetage fut organisée à l'ENPC les 27 et 28 septembre.

4.11.1.2 Formation continue des opérateurs du Central des Secours d'Urgence (CSU 112)

L'Institut national d'administration publique (INAP) a organisé le 7 juillet, en étroite collaboration avec l'Administration des services de secours, une formation continue pour les opérateurs du CSU 112.

4.11.1.3 Formation continue des volontaires

Toujours dans un souci d'optimiser la formation des volontaires et dans le but de sensibiliser les différents services d'intervention, impliqués en cas d'événement majeur à une philosophie commune de prise en charge des victimes, l'Administration des services de secours a organisé un cycle de formation continue en matière de gestion de situations d'exception. Cette formation qui se déroulait à l'Ecole Nationale de la Protection Civile, avait comme objectif d'optimiser les chaînes de commandement des secours face aux conséquences d'un événement de grande envergure et de permettre aux volontaires d'acquérir des compétences spécifiques. 84 volontaires ont été formés dans la gestion de situations d'exception.



4.11.1.4 Formation CECIS

Le système CECIS (Common Emergency Communication and Information System) est un système de communication et d'information en cas d'urgences créé par le Monitoring & Information Centre (MIC) de la Commission Européenne. Le système CECIS fait partie du mécanisme créé en 2001 par le Conseil Européen qui vise à améliorer la coopération entre les Etats membres de l'Union Européenne en cas d'urgence. Toute urgence est communiquée au système qui comporte une banque de données de chaque Etat membre avec les groupes d'interventions, experts et équipements qui sont disponibles pour des missions internationales en cas d'urgence. Un agent de l'Administration des Services de Secours a suivi des cours à Bruxelles sur le fonctionnement du système et les opérateurs du 112 ont pris part à des simulations pour tester CECIS. Le système sera opérationnel en début 2007.

4.11.1.5 Formation dans le cadre du mécanisme communautaire dans l'intérêt d'une collaboration renforcée dans le cadre d'interventions relevant de la protection civile.

La Commission Européenne organise des formations spécifiques préparant aux missions d'assistance dans le cadre du Mécanisme (missions à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union). Ces formations se déroulent à plusieurs niveaux : « Induction course » et « Operational management course ». Plusieurs membres de l'unité chargée de missions humanitaires à l'étranger ont participé à ces cours.

5. Exercices internationaux et nationaux

5.1. Exercice du groupe de support psychologique

L'année passée, le GSP participait à quatre exercices avec un total de 68 membres :

- Exercice avec simulation d'un accident routier dans un tunnel au Silvretta/ Vorarlberg (Autriche)
- Exercice simulant une situation d'exception dans un hôpital en Sarre
- Exercice simulant un accident ferroviaire à Pirmasens (D)
- Exercice aérien au Findel.



6. Relations Internationales

Dans ce cadre, l'Administration des services de secours entretient des contacts intensifs avec différents partenaires au niveau international. Au courant de l'année 2005, des représentants de l'Administration des services de secours ont participé à de nombreuses réunions dans le cadre des comités internationaux, notamment au niveau de l'OTAN, de l'UE, du Conseil de l'Europe, de l'AIEA, de l'EUROMED, du PROCIV, de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin, de la Commission Internationale pour la Protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS) ainsi que des directeurs généraux.

6.1. La Présidence du groupe « Protection Civile » du Conseil de l'Union européenne

Du 1er janvier au 30 juin 2005, l'Administration des services de secours avait en charge la présidence du groupe « Protection Civile » du Conseil de l'Union Européenne.

Chiffres clés de la présidence luxembourgeoise au niveau de la protection civile

Au total, l'Administration des Services de Secours a participé à une cinquantaine de réunions dans le cadre de la Présidence du Conseil de l'Union Européenne, dont notamment :

1 réunion du groupe de travail « Protection Civile » du Conseil de l'Union Européenne.

8 réunions du groupe «Troika » composé de membres des délégations du Luxembourg, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Commission Européenne et du Secrétariat du Conseil.

1 réunion des directeurs généraux de protection civile à Mondorf-les-Bains des 25 Etats-membres ainsi que des pays de l'Espace Economique Européen et des pays candidats à l'Union Européenne.



3 réunions dans le cadre d'une initiative conjointe du Luxembourg, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de l'Autriche dans le cadre d'une réflexion à mener sur les structures internes de l'Union Européenne dans le cadre de crises à l'intérieur de l'Europe ayant des répercussions transfrontalières.

Participation à la Conférence mondiale pour la réduction des catastrophes naturelles à Kobe au Japon.

Participation au comité de pilotage «EUROMED » : Développement d'un programme Euro Méditerranéen de Réduction, de Prévention et de Gestion des Désastres naturels et d'origine humaine.



Elément principal de la Présidence du Groupe « PROCIV » :

La mission principale de la Présidence de ce groupe était de réagir en commun avec le Secrétaire Général Haut Représentant ainsi que la Commission Européenne au désastre du Tsunami qui avait frappé l'Asie du Sud en décembre 2004, quelques jours avant le début de la Présidence Luxembourgeoise.

La Commission Européenne dispose depuis 2001 d'un « Mécanisme communautaire de protection civile » qui soutient et facilite la mobilisation des secours pour répondre aux besoins immédiats des pays frappés par une catastrophe.

Ce Mécanisme Européen de Protection Civile avait déjà pu faire ses preuves lors d'événements majeurs précédents tels que les inondations en Europe Centrale (2002) et en France (2003), l'accident du Prestige (2002), les tremblements de terre en Algérie (2003), en Iran (2003) et au Maroc (2004), les incendies de forêts en France et au Portugal (2003-2004) et l'explosion d'Asuncion (2004).

L'intervention en Asie du Sud – la plus importante depuis la création du mécanisme – a révélé certains aspects du système européen de réaction aux catastrophes que les précédentes situations n'avaient pas mis aussi clairement en évidence.

Suite à une communication en la matière de la Commission Européenne et du Secrétariat Général Haut Représentant et au vu des discussions menées lors notamment des Conseils Affaires Générales des Ministres des Affaires Etrangères, le groupe de travail « PROCIV » a abordé à maintes reprises la question en analysant les possibilités de perfectionner ce mécanisme et notamment ses instruments d'analyse et de doter l'Union Européenne d'une force de réaction rapide en cas de catastrophe.

Objectifs majeurs atteints sous la présidence luxembourgeoise dans le cadre de la « Protection civile » :

Les conclusions du Conseil sur le renforcement des capacités de réaction rapide des services de secours européens seraient notamment:

- de permettre à la Commission Européenne et aux Etats Membres d'avancer dans un cadre plus précis et plus clair dans la mise en place de cette force de réaction rapide de protection civile ;
- de créer une réaction rapide qui sera au service des citoyens en détresse du Grand-Duché de Luxembourg, de l'Union Européenne ainsi que du reste du monde.

Adoption de Conclusions des Directeurs-Généraux à Mondorf :

Les priorités suivantes ont été identifiées à court terme en matière de renforcement des capacités de protection civile :

- création de modules spécifiques d'intervention ;
- développement d'activités de formation, d'exercices et d'échanges d'experts entre services de secours européens ;
- développement des insignes communs pour augmenter la visibilité des équipes européennes d'intervention ;
- renforcement des structures d'analyse et de planification de la Commission Européenne ;
- renforcement des capacités d'évaluation des moyens sur le terrain.

7. Assistance internationale

Suite au Tsunami qui a touché entre autre Sri Lanka en fin décembre 2004, un membre de l'Administration des services de secours s'est rendu le 2 janvier 2005 dans les régions sinistrées pour surveiller le transport de matériel d'aide et de secours demandé par le pays sinistré. Il s'agissait de 1500 couvertures et de 1500 lits.

Le 29 août 2005, le hurricaine « Catrina » a provoqué des dégâts considérables au Sud des Etats-Unis, dans la région de New Orleans. La rupture des digues qui protègent le bassin de New Orleans ont entraîné des inondations causant la mort de plus d'un millier de personnes et plusieurs centaines de milliers de personnes devenues sans abri ont dû quitter la région sinistrée.

Un groupe de 10 personnes chargées de l'aide humanitaire « HIT » ont renforcé pendant une vingtaine de jours le « THW » allemand qui s'était rendu sur place avec plus de 200 tonnes d'équipements dont 15 pompes à eau à très haut débit. La mission du groupe consistait essentiellement à évacuer l'eau des infrastructures sensibles, tels que stations de pompage, hôpitaux, bâtiments publics et réparer les pompes des stations de pompages submergées destinées au drainage de la cuve de New Orleans. De cette façon, 5 millions de m³ d'eau ont pu être évacués.

8. Rapport d'activité de la division d'incendie et de sauvetage

La loi du 21 février 1985 a modifié le taux de l'impôt applicable aux primes d'assurance contre l'incendie prévu dans la loi allemande dite « Feuerschutzgesetz » du 1er février 1939 introduite pendant l'occupation et qui avait été maintenue en vigueur par arrêté grand-ducal du 26 octobre 1944.

Par l'augmentation de ce taux de 4% à 6%, les moyens financiers du service d'incendie et de sauvetage ont été considérablement augmentés ce qui apparaît du relevé ci-dessous.

Tableau 1 - Division d'incendie et de sauvetage: produit de l'impôt spécial 1990-2005

Année	Produit de l'impôt spécial
1990	2.144.035
1991	2.202.802
1992	2.299.289
1993	2.318.646
1994	3.217.457
1995	3.002.514
1996	2.957.151
1997	3.033.142
1998	3.148.297
1999	2.869.237
2000	2.611.055
2001	2.267.439
2002	3.147.425
2003	3.823.193
2004	3.578.302

Un premier versement est alloué à la caisse d'assurance des sapeurs-pompiers contre les risques d'accidents en service. Ce versement varie en fonction des accidents survenus aux sapeurs-pompiers en cours d'exercice.

Ensuite, les sommes nécessaires à l'inspection du matériel d'incendie et des corps de pompiers, à l'instruction de ces mêmes corps ainsi qu'aux caisses de secours, aux primes d'encouragement et aux indemnités pour actes de dévouement sont prélevées. Le surplus est réparti entre les communes, à titre de subventions, pour l'achat de matériel ainsi que pour l'organisation d'un service régulier et permanent de secours en cas d'incendie.

L'affectation de cet impôt se fait, suivant arrêté grand-ducal du 31 janvier 1907, comme suit:

Tableau 2 - Division d'incendie et de sauvetage: affectation du produit de l'impôt spécial

Année	Subventions aux communes
1990	1.017.417
1991	978.593
1992	1.651.963
1993	1.325.848
1994	2.092.679
1995	2.044.795
1996	1.813.701
1997	1.856.443
1998	1.656.209
1999	1.891.828
2000	1.573.842
2001	932.183
2002	1.408.244
2003	2.317.532
2004	1.979.213
2005	1.778.296

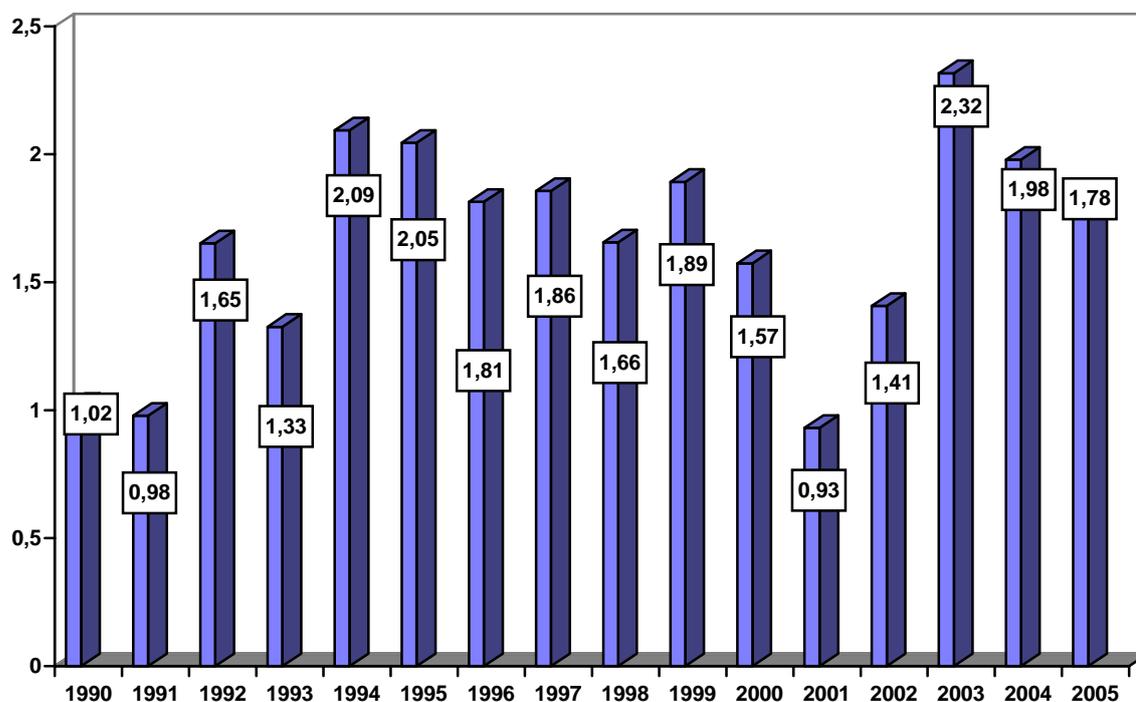


Figure 1 - Division d'incendie et de sauvetage: subventions aux communes

Les subventions sont fixées en fonction des dépenses d'acquisition du matériel d'incendie et des frais de construction des immeubles servant au service d'incendie. Les taux appliqués varient en fonction des dépenses

effectuées et des sommes à répartir. Ils sont actuellement de 50% pour l'acquisition de matériel et de 50% d'un montant plafonné pour la construction et la transformation des immeubles.

La loi du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours a institué dans l'intérêt des volontaires assurant les services d'incendie, de secours et de sauvetage dans le cadre de la division de la protection civile, des services communaux d'incendie et de sauvetage, et des membres des organismes de secours à agréer par arrêté grand-ducal, un congé spécial qui ne peut pas dépasser un maximum de 7 jours ouvrables par année ni être pour chaque bénéficiaire, supérieur à 42 jours ouvrables en tout, sauf en ce qui concerne, pour ce maximum, les chargés de cours.

Pourront bénéficier du congé spécial les personnes exerçant une activité professionnelle soit dans le secteur public, soit dans le secteur privé, qui se soumettront aux activités de formation ou assumeront les devoirs de représentation ainsi que la direction des cours et la formation d'instructeur.

Les employeurs des secteurs public et privé sont tenus de dispenser de leurs obligations professionnelles leurs salariés membres des corps de sapeurs-pompiers ou volontaires de la protection civile à l'occasion de situations d'urgence demandant l'intervention de l'unité dont ils relèvent.

La commission technique

La commission technique pour le service d'incendie donne son avis sur toutes les questions d'ordre technique qui lui sont soumises par le conseil supérieur pour le service d'incendie.

D'une part, elle adresse, de sa propre initiative, au conseil supérieur pour le service d'incendie toutes les propositions relatives à l'organisation technique du service d'incendie.

D'autre part, elle a pour mission de faire des propositions pour la détermination de caractéristiques et de spécifications pour le matériel d'incendie communal, de vérifier le nouveau matériel en vue de sa réception et d'aviser les projets ayant pour objet la construction ou la transformation de dépôts, garages et remises pour le matériel d'incendie.

La commission technique se compose d'un président et de quatre membres, tous nommés par le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire pour une durée ne dépassant pas six ans, la fédération des sapeurs-pompiers entendue en son avis.

Pendant l'année 2005, la commission technique a tenu 27 séances de travail à l'Administration des services de secours et dans les ateliers de la Protection Civile à Lintgen.

La commission technique a procédé à la réception de tous les véhicules et moto-pompes du service d'incendie et de sauvetage qui ont été livrés en 2005.

Elle est intervenue auprès des administrations communales, fournisseurs et corps de sapeurs-pompiers, chaque fois que besoin en a été, pour régler des questions sur le matériel d'incendie.

Lors des 27 séances de travail, la commission technique a traité 86 dossiers concernant le service d'incendie:

- 25 certificats de réception ont été établis, concernant les travaux de réception des véhicules et du matériel d'incendie pour le compte des administrations communales
- 35 accords de principe avec cahiers spéciaux des charges ont été dressés pour l'acquisition de matériel d'incendie au profit des administrations communales
- 20 tableaux comparatifs ont été établis, concernant les soumissions présentées par les fournisseurs.
- 5 lettres-réponses au conseil supérieur pour le service d'incendie concernant des demandes d'administrations communales ou de corps de sapeurs-pompiers ont été rédigées
- 1 avis concernant la construction d'un nouveau local pour le service d'incendie a été donné.

Pour uniformiser d'une part et pour mieux veiller à la qualité du produit d'autre part, la commission technique a introduit pour certains équipements un numéro d'homologation. Pour être admis comme fournisseur, le soumissionnaire doit être en possession d'un numéro d'homologation, lui attribué par la commission technique lorsqu'il a présenté son matériel strictement conforme au cahier spécial des charges.

En 2005, la commission technique a procédé à la réalisation d'un inventaire des véhicules et du matériel important par commune.

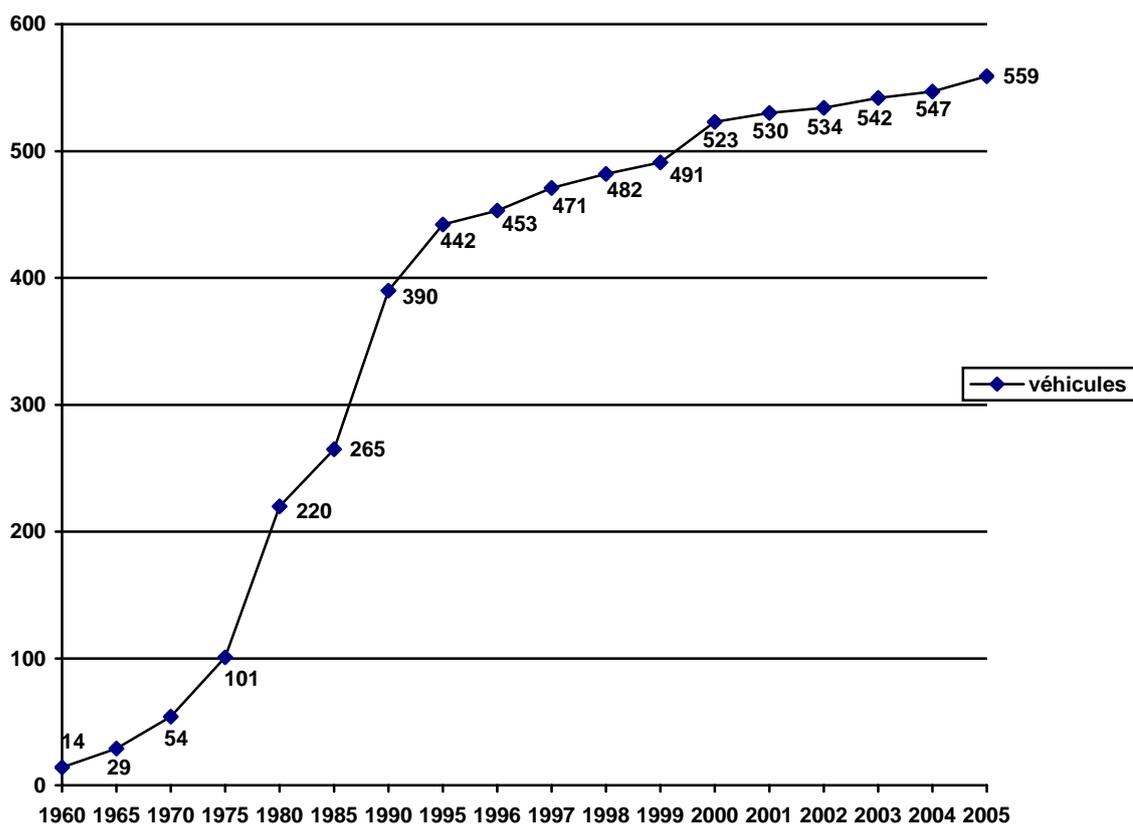


Figure 2 - Division d'incendie et de sauvetage: évolution du parc des véhicules d'incendie entre 1960 et 2005

La somme globale investie en 2005 pour l'acquisition de matériel d'incendie et de sauvetage s'élève à 1.458.139 €. Dans ces dépenses ne figurent pas les investissements réalisés par la Ville de Luxembourg pour son service d'incendie, ni les sommes engagées en 2005 pour la construction ou la transformation de locaux pour les services d'incendie.

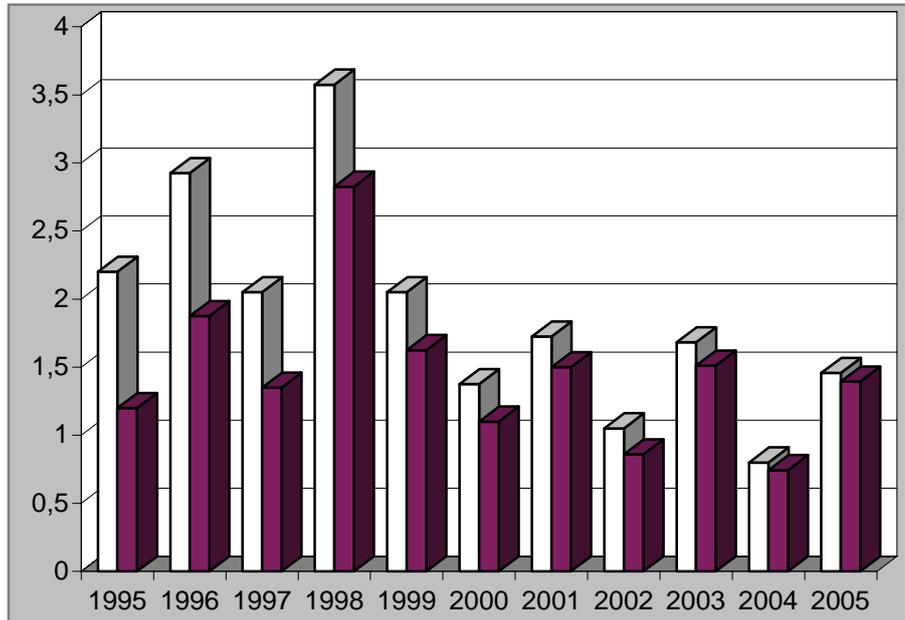


Figure 3 - Service d'incendie et de sauvetage: sommes investies dans l'acquisition de matériel d'incendie et de sauvetage (en mio. €)

Pendant cette période, les administrations communales ont acquis 12 véhicules et 3 moto-pompes pour le service d'incendie, qui se chiffrent à une somme totale de 1.395.355 €.

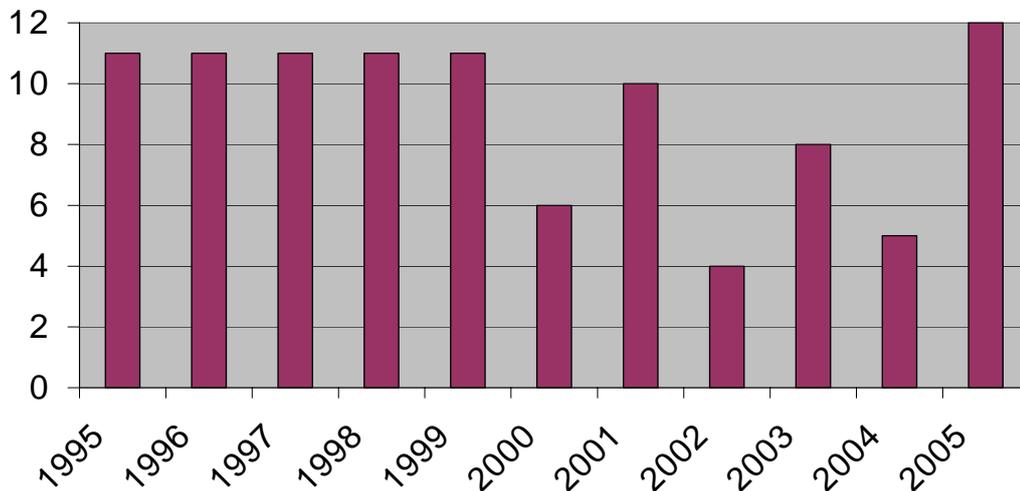


Figure 4 - Division d'incendie et de sauvetage: nombre de véhicules acquis de 1995 à 2005

Le montant restant de 62.784 € a été dépensé pour l'acquisition de matériel d'incendie divers. En 2005, des accords de principe pour l'acquisition de 8 véhicules d'incendie et de 3 moto-pompes ont été donnés à 10 communes. Ces acquisitions représentent un chiffre d'affaires approximatif de 1.249.070 € pour le parc automobile, le matériel d'incendie divers n'y étant pas compris.

En 2001, la commission technique a dressé, ensemble avec l'inspectorat, un relevé exhaustif de sources de danger qui existent dans chaque commune (Gefahrenkataster). A base de ce relevé, elle a établi, ensemble avec les inspecteurs cantonaux, un plan quinquennal d'acquisition de véhicules pour les années 2001 à 2005.

Interventions des corps de sapeurs pompiers 2005

Figure 5 - Interventions des corps de sapeurs-pompiers du Grand-Duché de Luxembourg entre 1994 et 2005

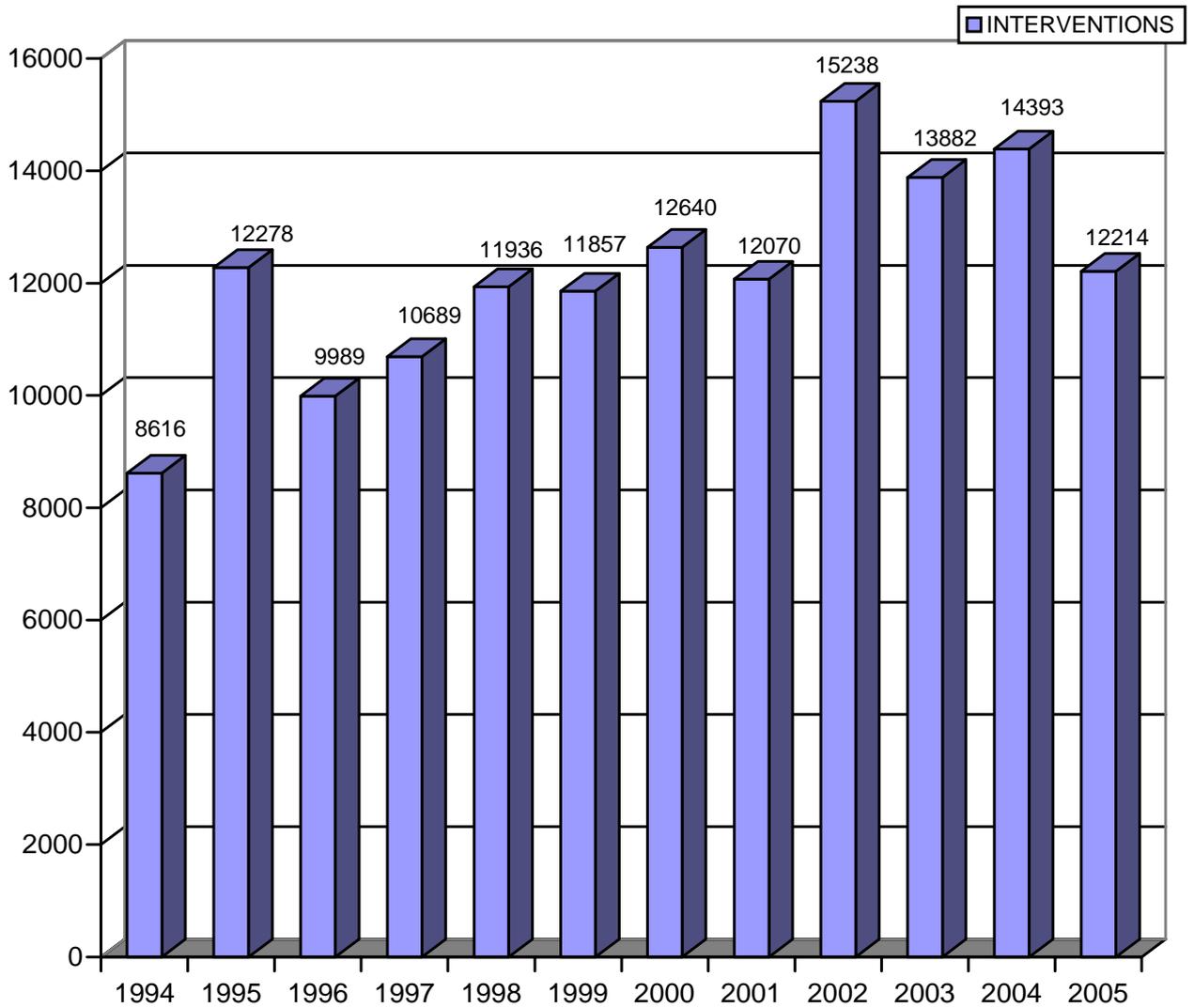


Figure 6 - Interventions techniques et interventions - incendie de 1994 à 2005

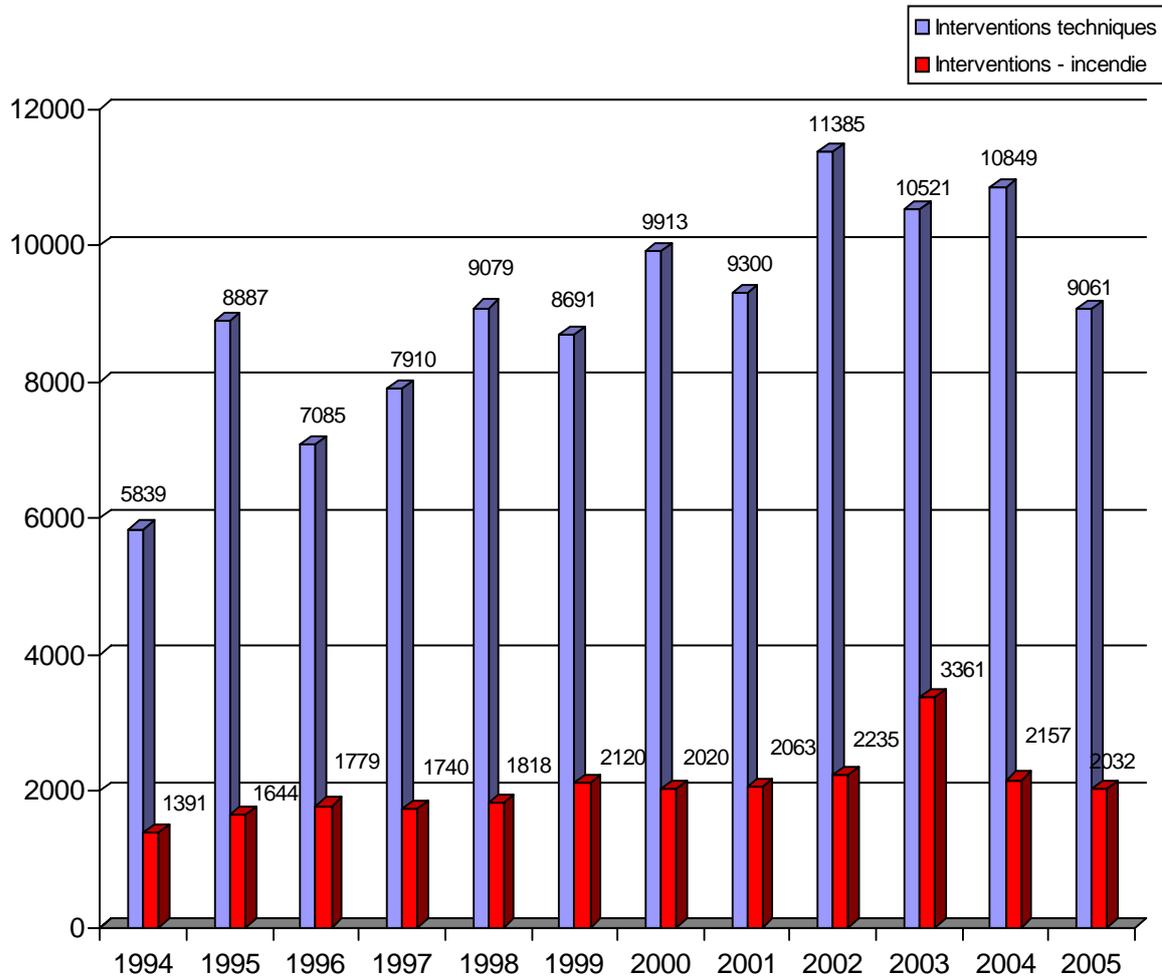


Figure 7 - Interventions – incendie de 1994 à 2005

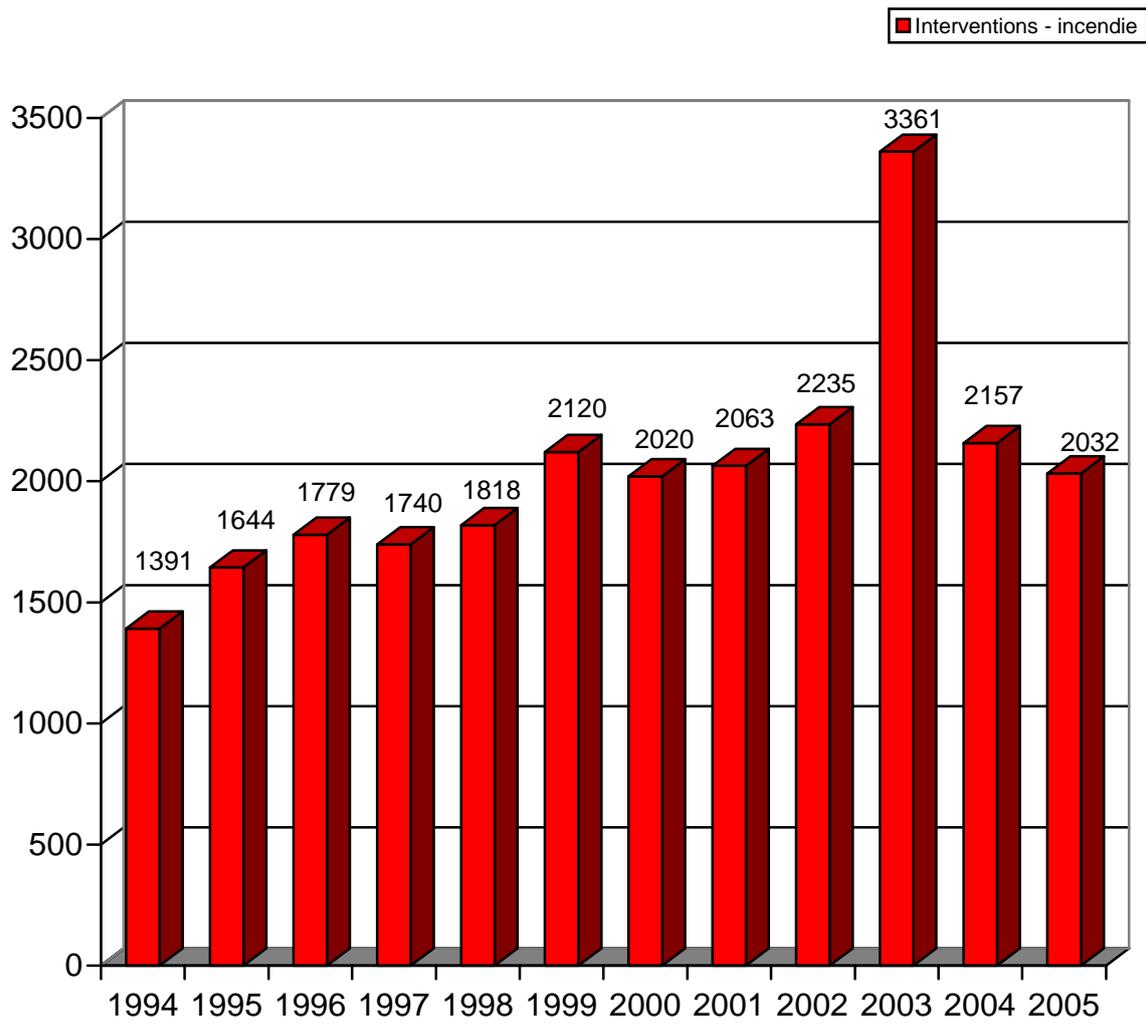
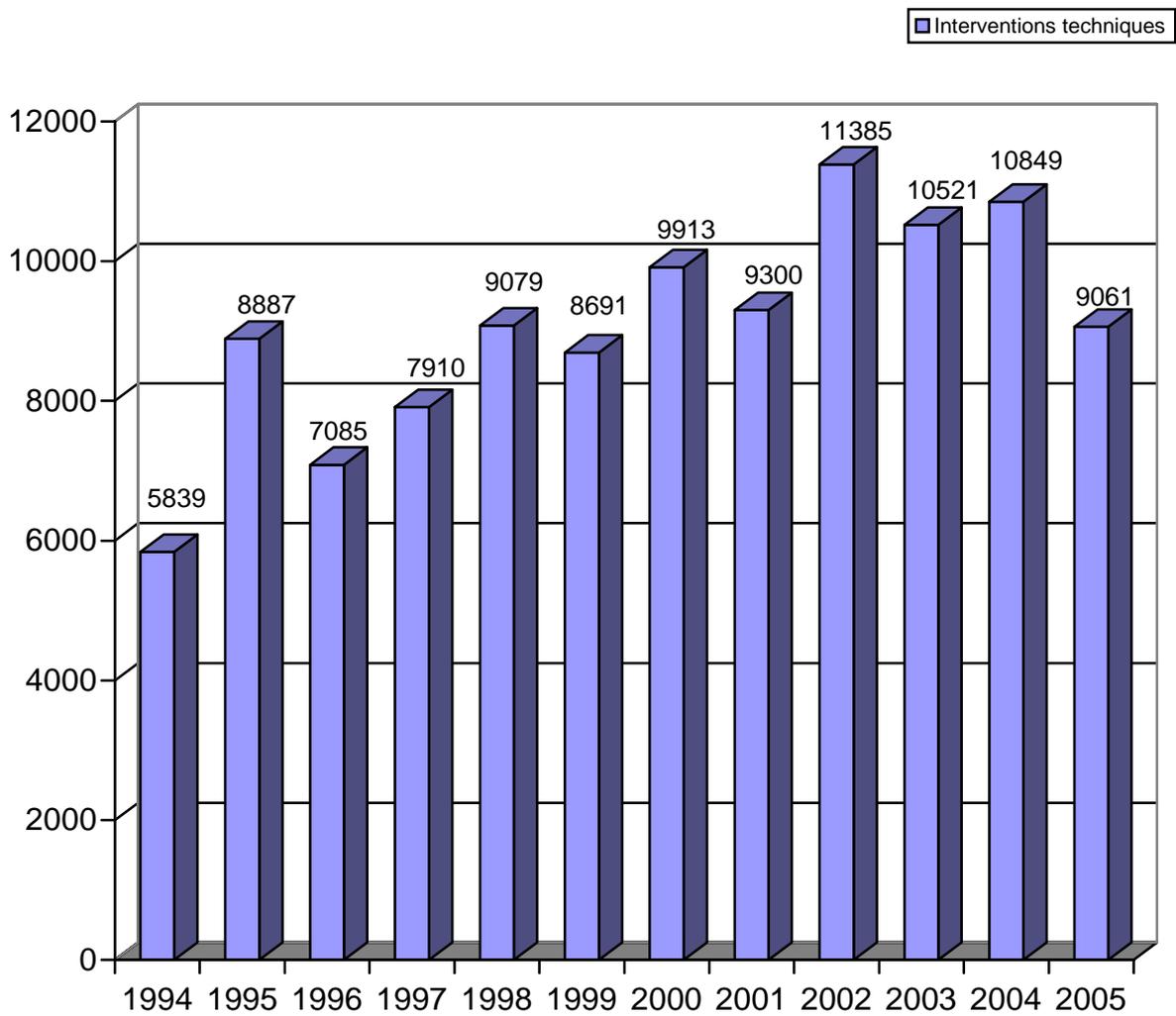


Figure 8 - Interventions techniques de 1994 à 2005



ANNEE 2005

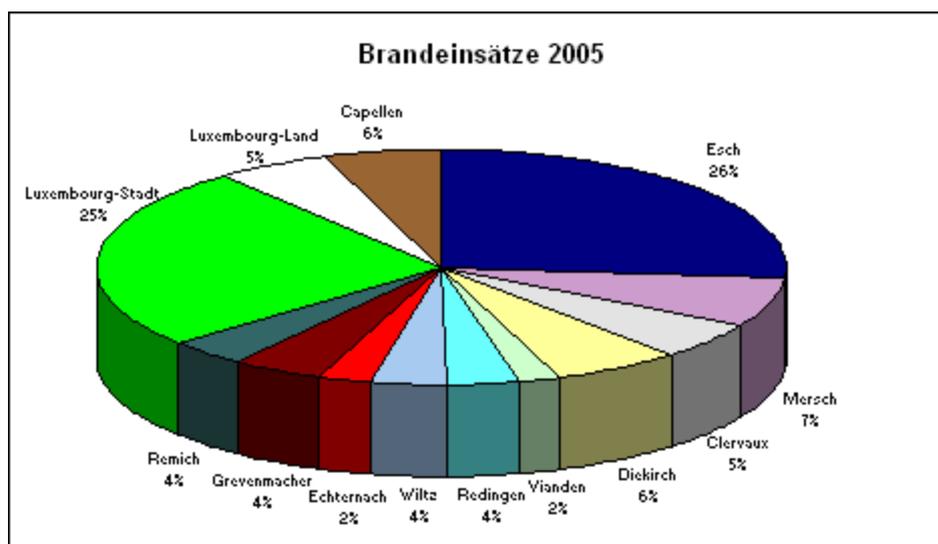
Administration des services de secours

Division d'incendie et de sauvetage

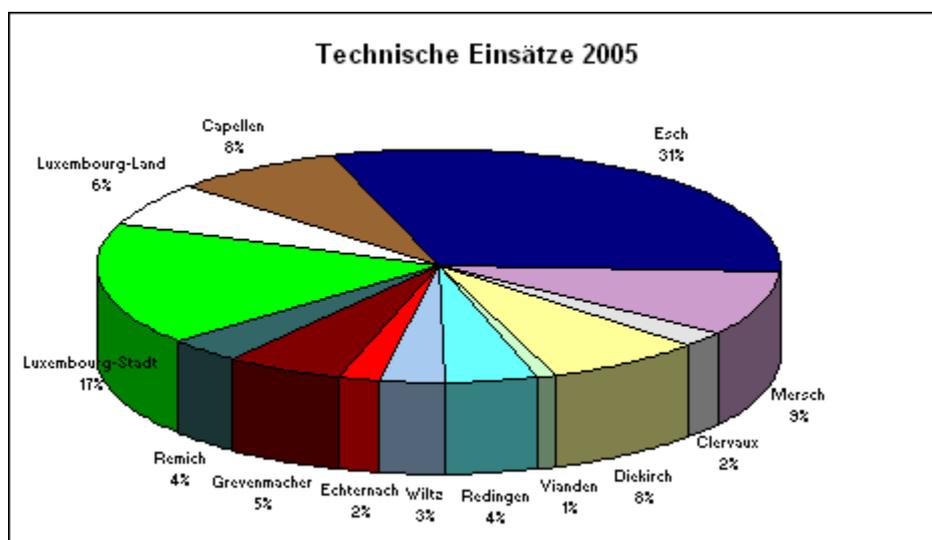
Récapitulation

	Brand Einsätze	<i>Nachbarliche Hilfseinsätze</i>	Technische Einsätze	<i>Nachbarliche Hilfseinsätze</i>	Total Einsätze
Luxemburg-Stadt	604	0	1665	2	2271
Luxemburg-Land	115	6	593	8	722
Capellen	94	40	732	54	920
Esch	585	43	2933	94	3655
Mersch	106	57	576	317	1056
Clerf	64	55	185	15	319
Diekirch	134	15	728	21	898
Vianden	33	10	73	16	132
Redingen	47	37	378	59	521
Wiltz	55	32	282	22	391
Echternach	40	13	165	23	241
Grevenmacher	84	21	493	33	631
Remich	71	19	258	109	457
T O T A U X	2032	348	9061	773	12214

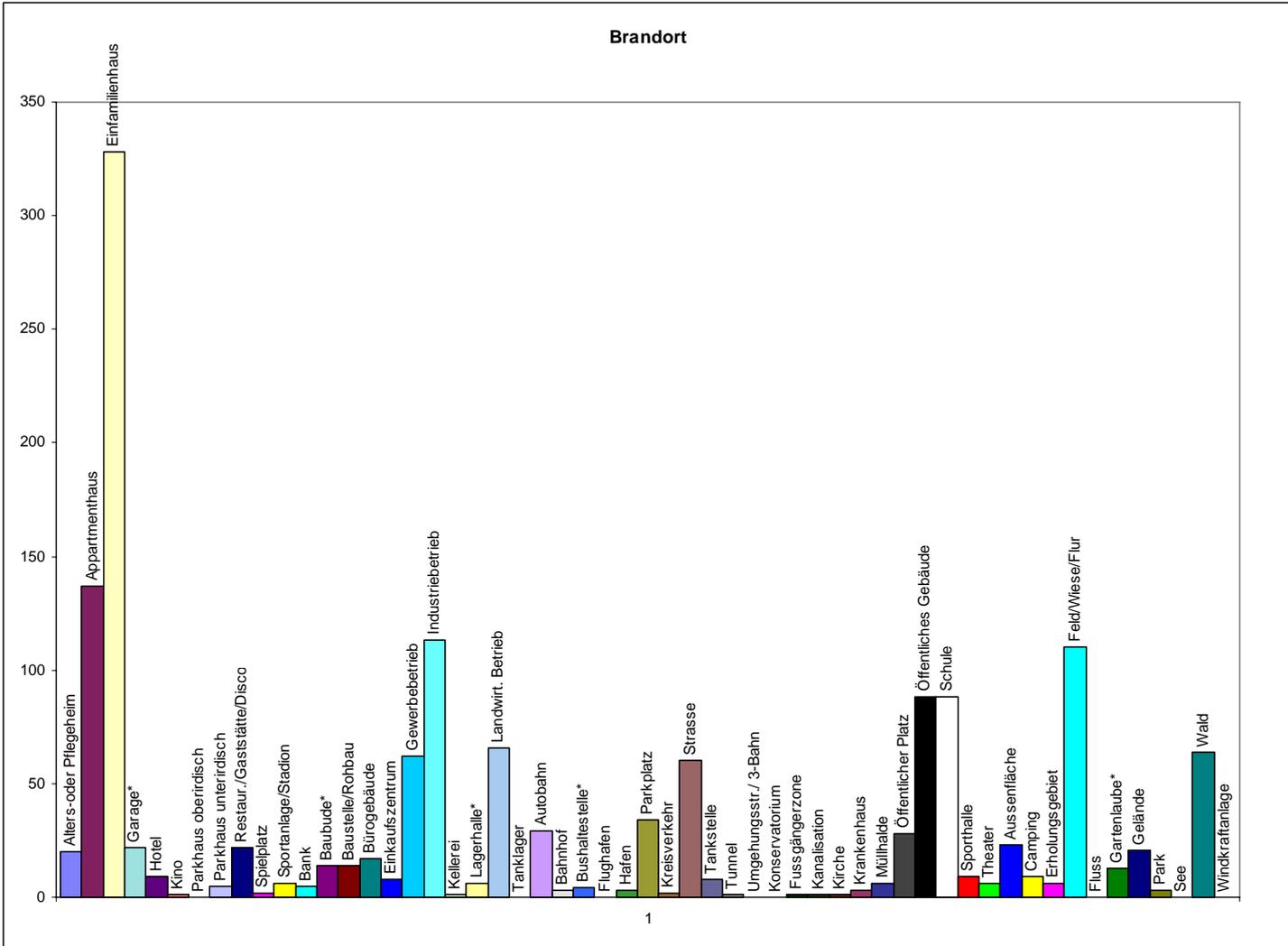
	Brandeinsätze +Hilfseinsätze	Technische +Hilfseinsätze	Total Einsätze
Luxembourg-Stadt	604	1667	2271
Luxembourg-Land	121	601	722
Capellen	134	786	920
Esch	628	3027	3655
Mersch	163	893	1056
Clervaux	119	200	319
Diekirch	149	749	898
Vianden	43	89	132
Redingen	84	437	521
Wiltz	87	304	391
Echternach			
h	53	188	241
Grevenmacher	105	526	631
Remich	90	367	457
Totaux:	2380	9834	12214

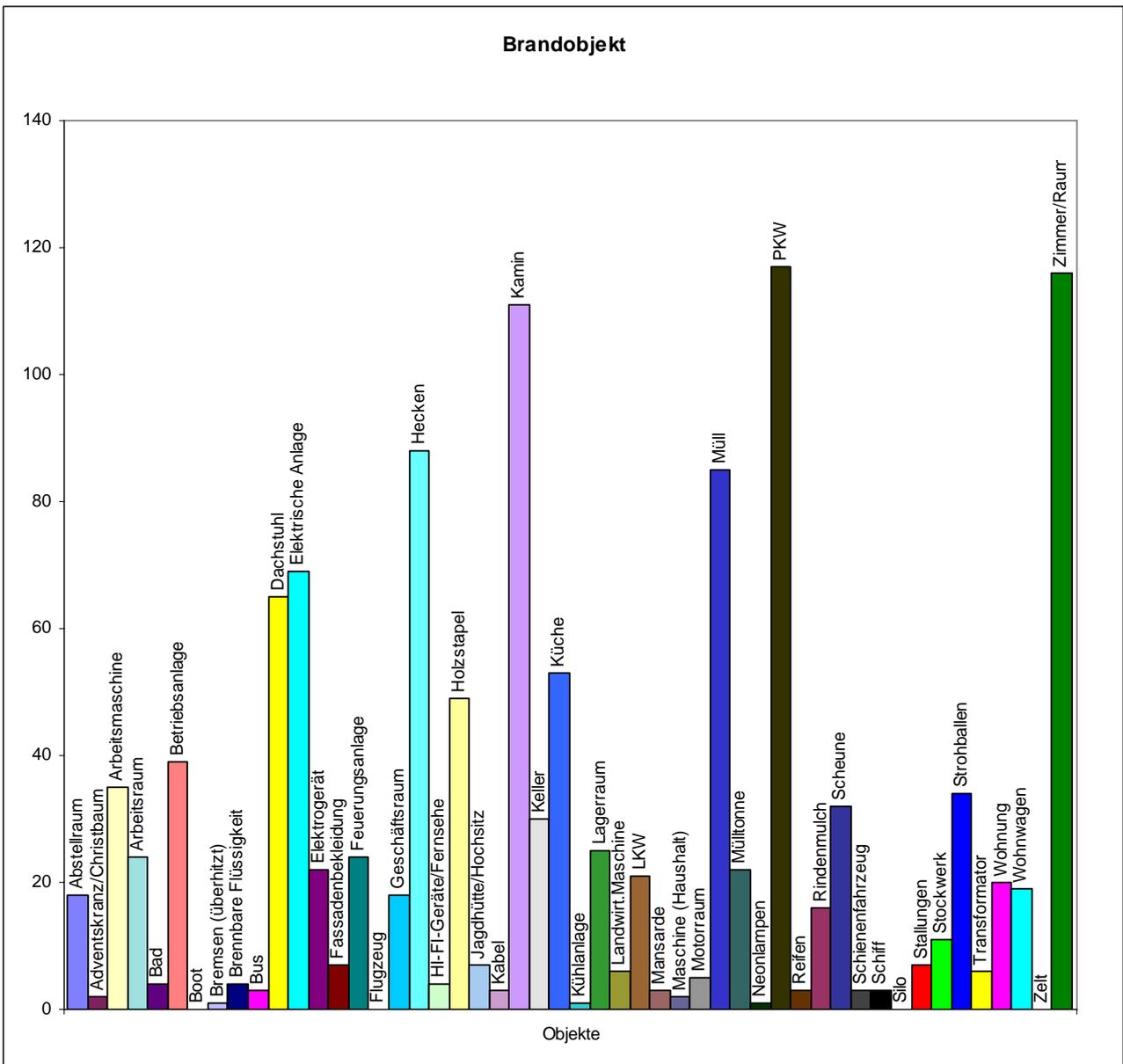
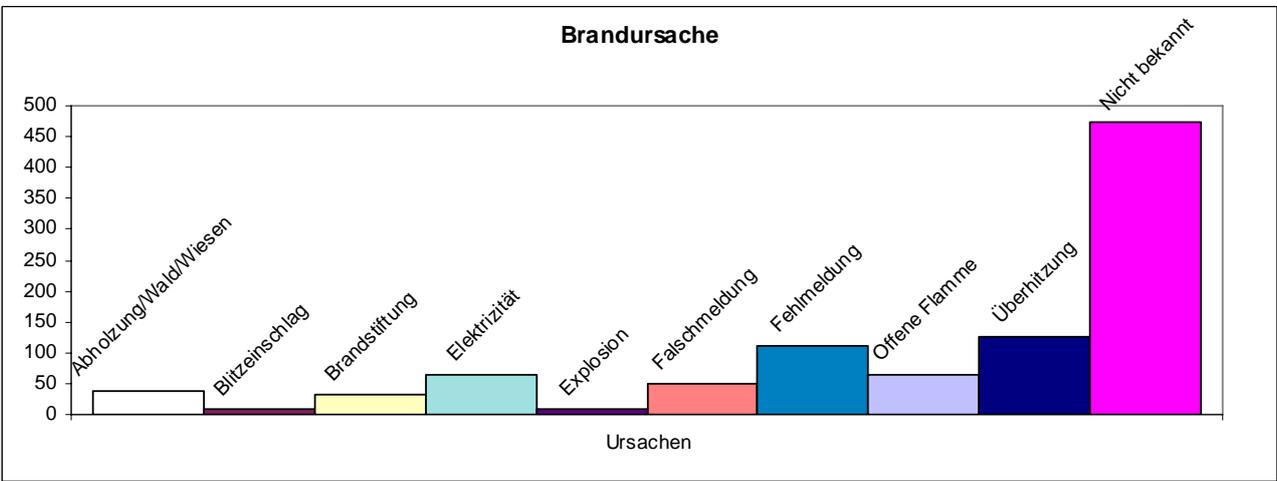
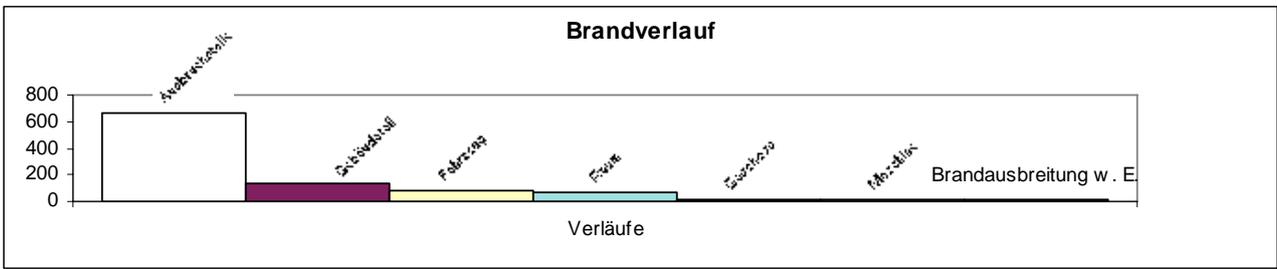


- 1 604 Luxembourg-Stadt
- 2 628 Esch
- 3 105 Grevenmacher
- 4 163 Mersch
- 5 149 Diekirch
- 6 134 Capellen
- 7 84 Redingen
- 8 119 Clervaux
- 9 87 Wiltz
- 10 90 Remich
- 11 121 Luxembourg-Land
- 12 53 Echternach
- 13 43 Vianden



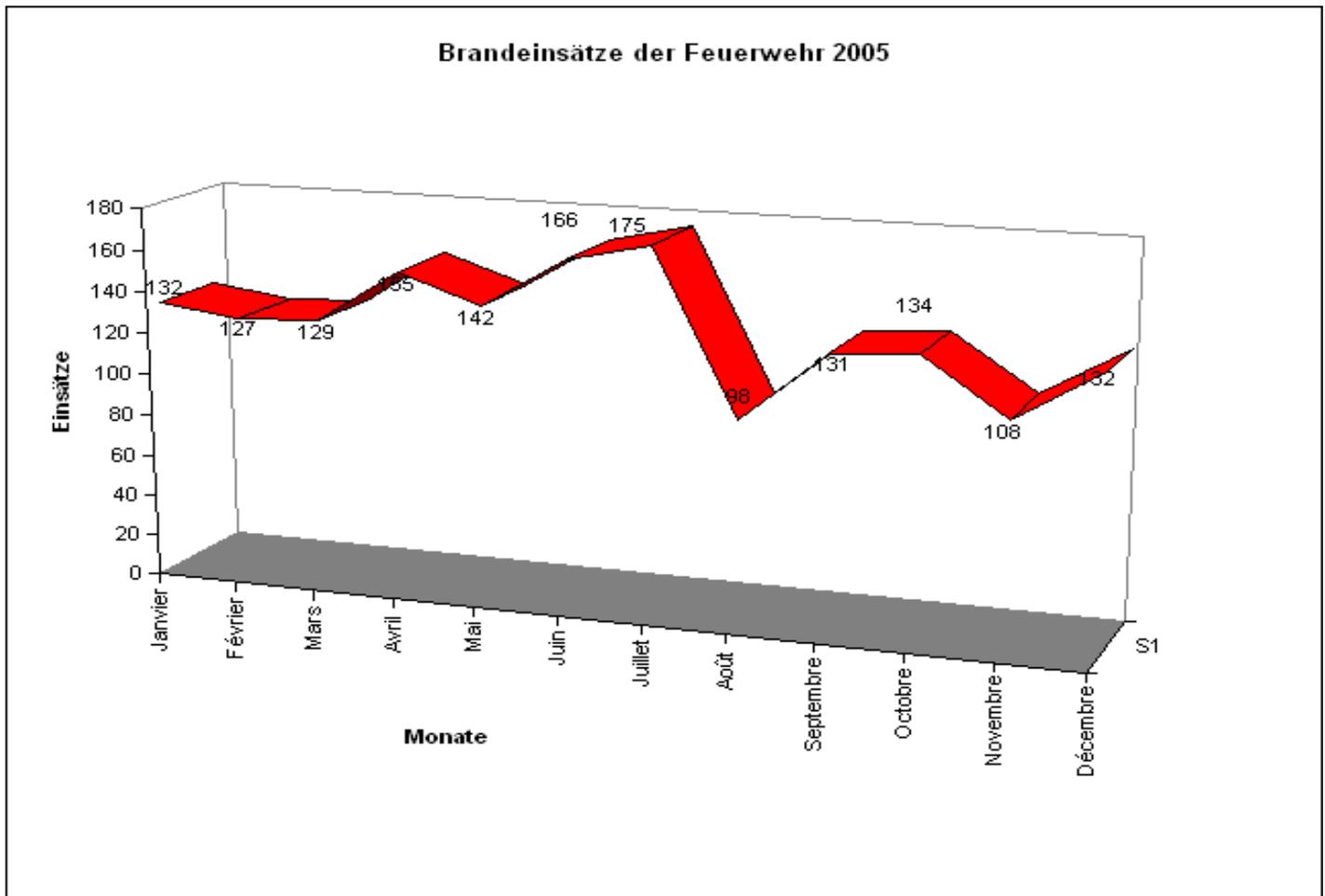
- 1 3027 Esch
- 2 1667 Luxembourg-Stadt
- 3 893 Mersch
- 4 786 Capellen
- 5 749 Diekirch
- 6 526 Grevenmacher
- 7 601 Luxembourg-Land
- 8 304 Wiltz
- 9 188 Echternach
- 10 437 Redingen
- 11 367 Remich
- 12 200 Clervaux
- 13 89 Vianden





Brandeinsätze der Feuerwehr	
Janvier	132
Février	127
Mars	129
Avril	155
Mai	142
Juin	166
Juillet	175
Août	98
Septembre	131
Octobre	134
Novembre	108
Décembre	132

1629



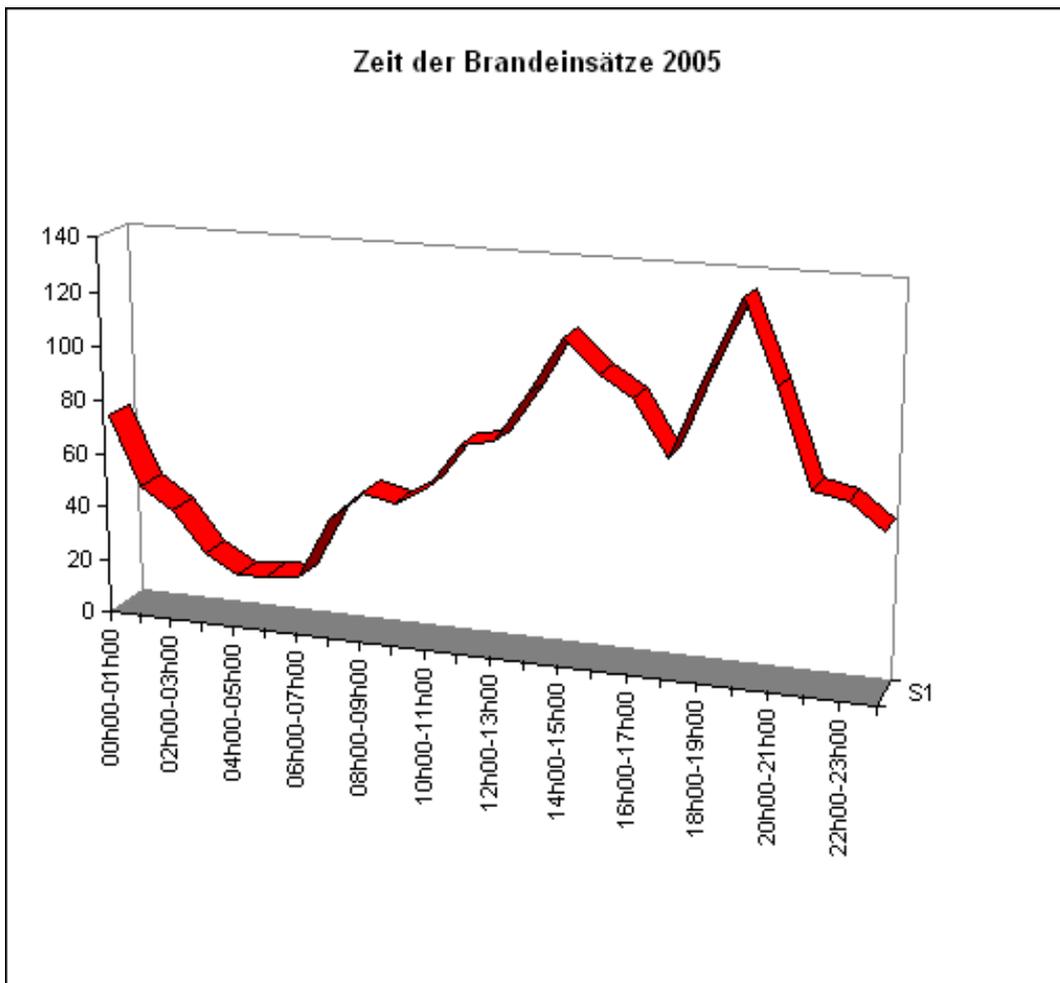
ANNEE 2005

Administration des services de secours

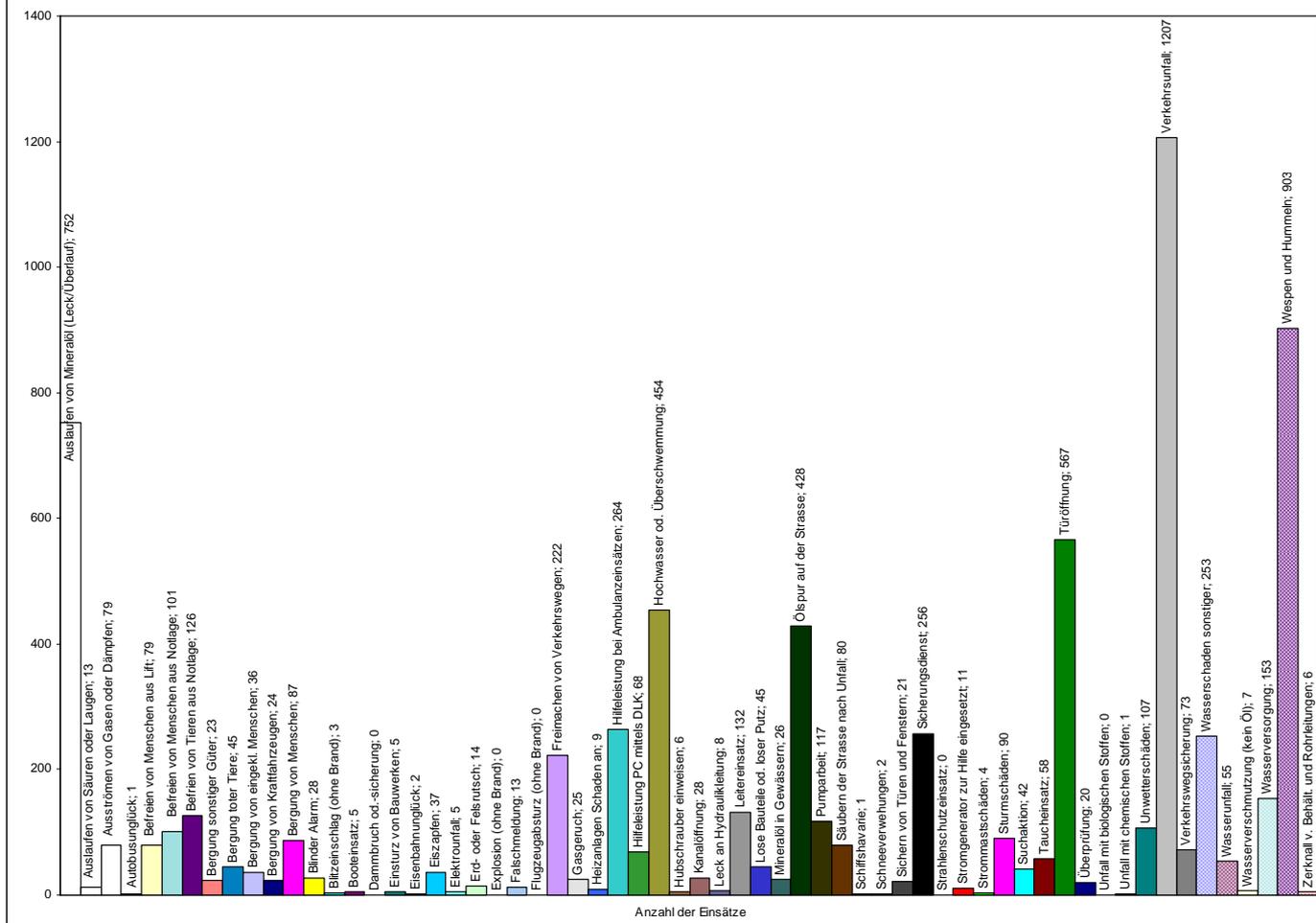
Division d'incendie et de sauvetage

Zeit der Brandeinsätze

00h00-01h00	73
01h00-02h00	48
02h00-03h00	40
03h00-04h00	25
04h00-05h00	18
05h00-06h00	19
06h00-07h00	20
07h00-08h00	43
08h00-09h00	54
09h00-10h00	51
10h00-11h00	58
11h00-12h00	75
12h00-13h00	77
13h00-14h00	95
14h00-15h00	116
15h00-16h00	104
16h00-17h00	97
17h00-18h00	77
18h00-19h00	108
19h00-20h00	134
20h00-21h00	105
21h00-22h00	71
22h00-23h00	68
23h00-00h00	59
	1635



Technische Einsätze der Feuerwehr

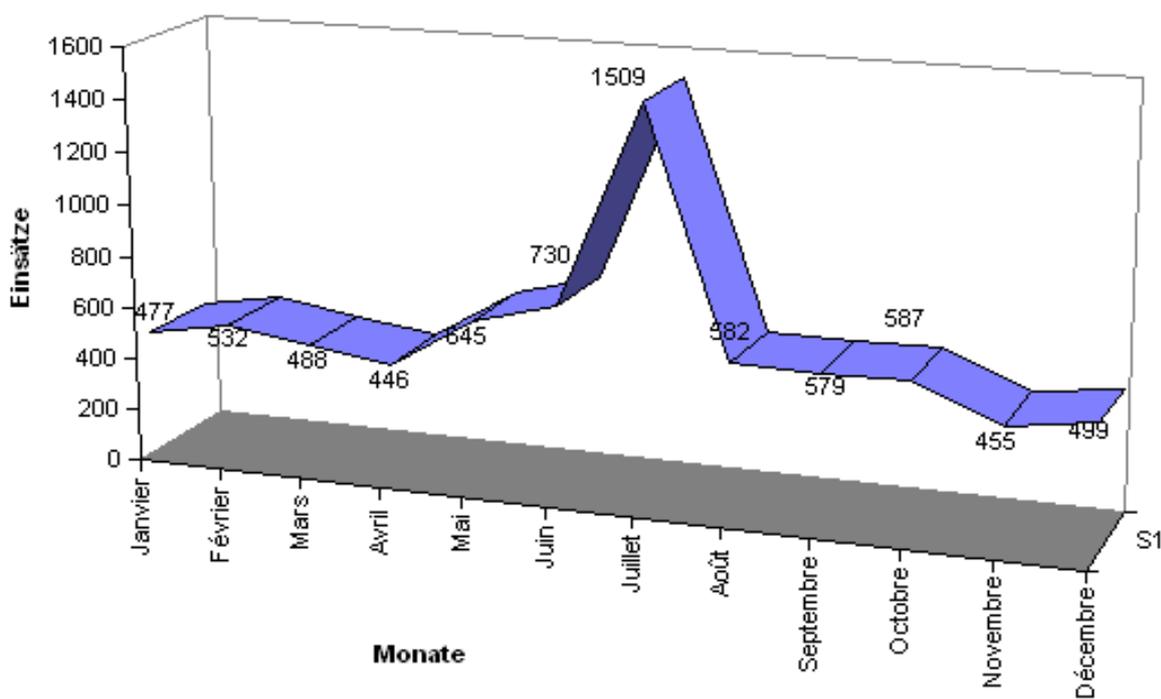


Technische Einsätze der Feuerwehr

Janvier	477
Février	532
Mars	488
Avril	446
Mai	645
Juin	730
Juillet	1509
Août	582
Septembre	579
Octobre	587
Novembre	455
Décembre	499

7529

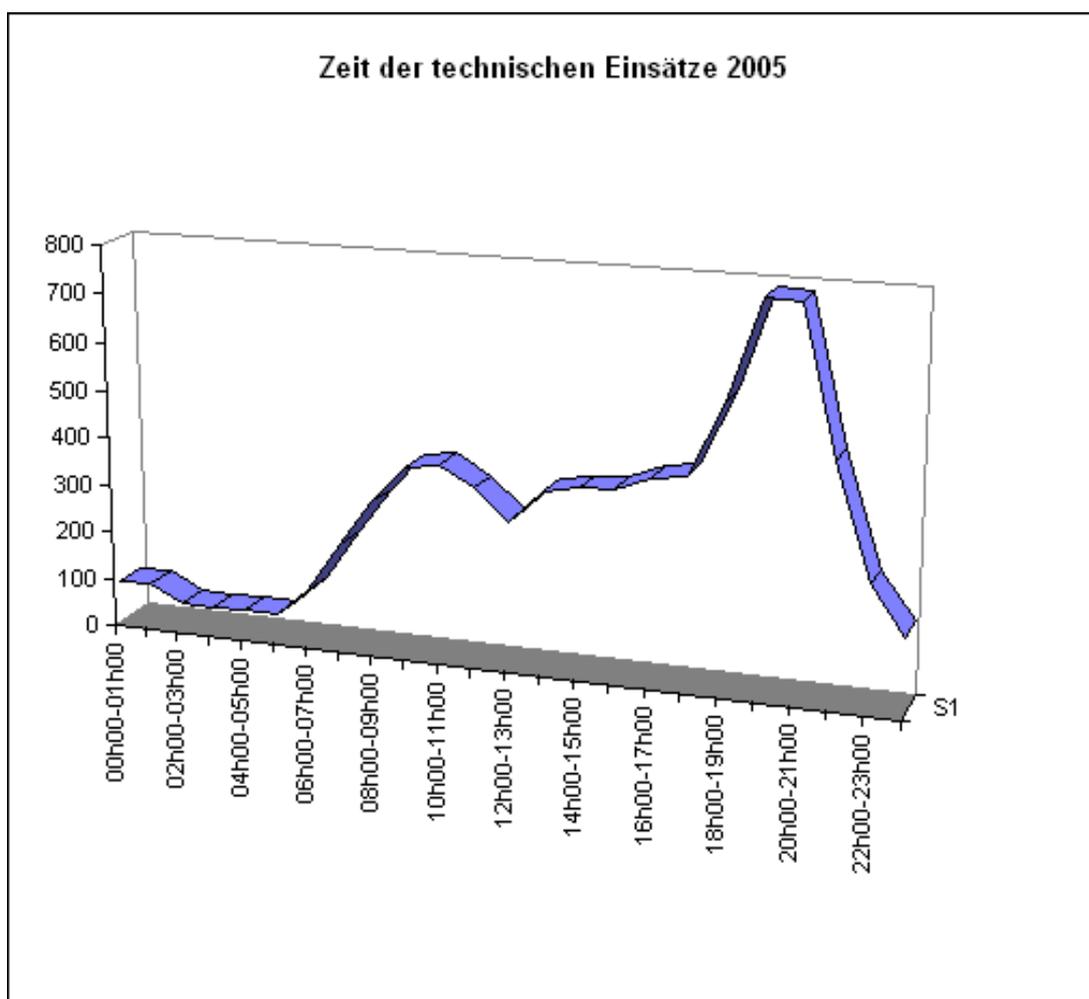
Technische Einsätze der Feuerwehr 2005



ANNEE
 2005
 Administration des services de secours
 Division d'incendie et de sauvetage

Zeit der technischen Einsätze

00h00-01h00	86
01h00-02h00	89
02h00-03h00	53
03h00-04h00	52
04h00-05h00	55
05h00-06h00	55
06h00-07h00	115
07h00-08h00	218
08h00-09h00	315
09h00-10h00	393
10h00-11h00	403
11h00-12h00	363
12h00-13h00	302
13h00-14h00	371
14h00-15h00	384
15h00-16h00	389
16h00-17h00	416
17h00-18h00	427
18h00-19h00	580
19h00-20h00	785
20h00-21h00	782
21h00-22h00	485
22h00-23h00	252
23h00-00h00	157
	7527



<i>Gesamteinsätze der Feuerwehr</i>	
Janvier	609
Février	659
Mars	617
Avril	601
Mai	787
Juin	896
Juillet	1684
Août	680
Septembre	710
Octobre	721
Novembre	563
Décembre	631

9158

